

N° 229
MAI
1984

**B
R
S**

Bulletin
édité par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Recherche Scientifique
(S.N.T.R.S. - C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

directeur de la Publication
A. MONTINTIN
57, avenue d'Italie 75013

XVIII^{ème} CONGRES

du

SNTRS - CGT

23 - 24 - 25 - 26 OCTOBRE 1984

Centre socio-culturel

MARCEL PAUL

LIEU-DIT "LA CARPETTE"

*à Mondonville
près de Toulouse*

RAPPORT D'ACTIVITÉ
de la Commission Executive

Sommaire

INTRODUCTION	P. 3
DE NOVEMBRE 1980 AU 10 MAI 1981,	P. 4
LA POLITIQUE GISCARD-BARRE SE POURSUIT	P. 5
L'ACTION POUR LES REVENDICATIONS ET LE CHANGEMENT	P. 5
UN PREMIER BILAN	P. 9
● La LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION	
● LES MOYENS BUDGETAIRES	
● STATUT ET EMPLOI SCIENTIFIQUE	
– LES NEGOCIATIONS STATUTAIRES APRES LA PROMULGATION DU STATUT-CADRE SUIVI DE CARRIERE...	
● LES DROITS NOUVEAUX	
– REFORME DES ORGANISMES	
– EXERCICE DU DROIT SYNDICAL	
● LES ACTIONS SOCIALES	
... DES INSUFFISANCES ET DES INQUIETUDES... ..	P. 19
LA VIE DU SYNDICAT	P. 21
● L'INFLUENCE DU SNTRS-CGT	
● LES INSTANCES DE DIRECTION DU SYNDICAT	
● LA VIE DES SECTIONS	
● LE RENFORCEMENT	
● LA REGIONALISATION	
● LA SECTORISATION	
● NOTRE PRESSE	
● LE SNTRS DANS LA CGT	
L'UNITE D'ACTION	P. 27
PAIX - DESARMEMENT, DROITS ET LIBERTES DANS LE MONDE	P. 29

REPORT DES DATES DU CONGRÈS

La situation revendicative dense que nous avons vécue ces derniers mois a pesé lourdement sur la rédaction, la confection, et l'expédition des documents préparatoires au Congrès.

Nous accusons un retard de près de 3 semaines sur les délais statutaires.

Le Bureau National a considéré que les conditions d'une bonne préparation du Congrès, dans les sections et régions, n'étaient pas réunies ; il a pris la décision de convoquer un CONSEIL SYNDICAL NATIONAL extraordinaire le 27 Avril, afin de lui poser la question de l'opportunité du report des dates du Congrès, prévues les 5,6,7 et 8 Juin, à l'automne.

Le C.S.N. a pris en compte les difficultés rencontrées et, estimant que les conditions d'une bonne préparation du Congrès ne sont pas remplies, **il a donc décidé le report du Congrès aux 23, 24, 25 et 26 OCTOBRE.**

Les sections et régions doivent mettre à profit les mois qui nous séparent désormais du Congrès, pour créer les conditions d'une bonne préparation en y faisant participer le plus grand nombre d'adhérents.

INTRODUCTION

Du 25 au 28 Novembre 1980 se tenait à Chamerolles le XVII^e Congrès du SNTRS-CGT. Le document d'Orientation et le Programme d'Action qui y furent adoptés définissaient les objectifs d'action du syndicat pour les trois années à venir. Ce rapport d'activité rend compte du mandat donné à la Commission Exécutive par le XVII^e Congrès.

Cette période a été marquée par le résultat des élections présidentielles du 10 Mai 1981 qui a permis la constitution d'une majorité et d'un Gouvernement d'union de la gauche.

Cette situation, nouvelle et inédite, a profondément modifié les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité syndicale.

Avec la tenue du Congrès, le moment est venu pour tous les syndiqués d'examiner l'activité de leur syndicat pendant toute cette période, et de dire si oui ou non les orientations définies par le XVII^e Congrès ont été bien prises en compte par la Direction élue du SNTRS, si les décisions prises ont été bien appliquées.

DE NOVEMBRE 1980 AU 10 MAI 1981, LA POLITIQUE GISCARD-BARRE SE POURSUIT.

Le XVII^e Congrès définissait ainsi la crise que traverse le pays : « (...) depuis 10 ans, notre pays, comme l'ensemble des pays capitalistes, est affecté par une crise de l'ensemble des structures qui organisent la production, les échanges et le mode de vie de la société ; aucune manifestation de l'activité n'est épargnée ».

Les trois années écoulées ont confirmé cette analyse.

• L'approfondissement de cette crise, issue de la domination des grands groupes capitalistes sur l'ensemble de la vie du pays, a renforcé, en les aggravant, les traits caractéristiques de la situation économique et sociale : cela s'est traduit notamment par :

- l'accélération du démantèlement industriel avec son cortège de fermetures d'entreprises, de chômage. Cette situation a été encore aggravée par une remise en cause systématique du secteur public et nationalisé.
- une politique de régression sociale sans précédent qui s'est attaquée au pouvoir d'achat, accentuant les inégalités, mais aussi aux conditions de travail, et à tout notre système de protection sociale. Plus généralement à l'ensemble des conventions collectives et statuts ; le tout renforcé par une pression idéologique accrue.
- une mise en cause grandissante de l'indépendance nationale, conduisant au déclin économique, technologique et scientifique de notre pays.

• **Au CNRS et à l'INSERM, c'est la poursuite de la mise en œuvre du « Plan Aigrain ».**

Le XVII^e Congrès, caractérisant ce plan gouvernemental de « VÉRITABLE PLAN D'AVIGNON DE LA RECHERCHE » indiquait : « (...) Adapter le potentiel scientifique et technique aux nouvelles finalités du capital signifie désormais redéployer le savoir-faire, les connaissances scientifiques et techniques sur des objectifs directement commandés par l'évolution de l'environnement international et la pénétration des marchés nouveaux qui en découlent (...) ».

Durant cette période, la préparation du nouveau statut des ITA devait parachever l'action gouvernementale après la réforme des organismes et la promulgation du nouveau statut des chercheurs, intervenu en 1979 et 1980.

C'est le 16 Février 1981 que M. Aigrain, Secrétaire d'Etat à la Recherche rendait public le projet gouvernemental intitulé « Projet cadre de statut des personnels contractuels, Ingénieurs, Techniciens et Administratifs ». (Voir BRS 206 Mars 1981)

Le Conseil Syndical National du SNTRS, réuni en session extraordinaire le 6 Mars 1981 le caractérisait ainsi :

« (...) Ce projet s'inscrit pleinement dans la politique de démantèlement, d'asservissement et de restructuration des services publics, de remise en cause de l'Emploi Public.

Dans la droite ligne des réformes intervenues depuis plus d'un an dans la Recherche et l'enseignement supérieur, les propositions gouvernementales organisent la précarisation générale de l'emploi scientifique, condition indispensable à la poursuite du redéploiement du potentiel scientifique sur quelques créneaux, au profit exclusif des sociétés multinationales.

En cela, comme cherche déjà à le faire le statut des chercheurs, le projet-cadre « instaure la mobilité forcée, accroît l'insécurité d'emploi et veut organiser les licenciements (...) pour ce faire il remet en cause l'article 46 obtenu en 1970 après les événements de Mai 68 (...) ».

Avec ce projet, le Gouvernement Giscard/Barre visait à revenir des dizaines d'années en arrière, au temps où les ITA n'avaient aucune garantie en matière de salaire, d'emploi que de carrière.

L'ACTION POUR LES REVENDICATIONS ET LE CHANGEMENT

• C'est dans ce contexte difficile, rappelé ici brièvement, face à l'intransigeance du pouvoir et au mépris des directions pour les revendications des personnels, que le SNTRS-CGT a développé son action durant cette période.

Il a placé au centre de ses préoccupations, la défense du pouvoir d'achat, de l'emploi et des carrières des personnels, s'efforçant de lier étroitement ces revendications et celles visant à la défense du potentiel scientifique du pays à son action pour parvenir aux changements fondamentaux indispensables pour sortir le pays de la crise.

• A l'égard des échéances électorales, le rapport d'ouverture du XVII^e Congrès approuvé par une très large majorité des délégués précisait : « *La CGT a un programme élaboré lors de son 40^e Congrès, l'UGICT a pour sa part défini son orientation et son programme d'action revendicative lors de son 7^e Congrès ; ils constituent avec la somme de nos documents de congrès des bases, des références incontournables. C'est sur ces bases et toutes ces bases que nous entendons développer nos analyses, nos revendications, nos propositions parmi les travailleurs de la recherche scientifique. L'indépendance de notre organisation syndicale ne signifie pas sa neutralité devant les positions qui seront soutenues par les candidats à l'élection présidentielle, nous le ferons avec tranquillité et clarté sans rien laisser dans l'ombre en refusant toutes positions opportunistes ou de compromis* ».

• C'est sur la base de cette orientation fondamentale que la Commission Exécutive, réunie le 11 Décembre 1980, appelait à une riposte nationale dans la deuxième quinzaine de Janvier 1981 sur les objectifs définis par le XVII^e Congrès.

- « — Pour le maintien et la garantie de l'emploi pour tous ceux qui exercent une activité en liaison avec le CNRS et l'INSERM.
— Contre les déclassements,
— Pour la reconnaissance des qualifications et contre les déqualifications,
— Pour les salaires ».

Dans le même temps la Commission Exécutive approuvait les orientations définies par le Comité Confédéral National de la CGT des 2 et 3 Décembre 1980 qui précisaient la position de la CGT à l'égard des élections présidentielles.

Le C.C.N. indiquait notamment :

« *L'action revendicative, la défense des intérêts des travailleurs, c'est la vocation première et constante du syndicalisme de classe, de masse et démocratique qu'incarne la CGT.*

— *Mais les luttes pour les revendications, en raison même du niveau de la lutte des classes à notre époque et son enjeu posent aussi à travers elles la question du changement.*

— *Comme l'indiquait le document d'orientation du 40^e Congrès la question du changement, de ses conditions, de son contenu, de ses moyens est au centre de l'affrontement de classe dans la société française.*

Dans la phase actuelle du combat de classe, l'action revendicative est plus nettement aujourd'hui un élément de la lutte pour le changement.

— *Les conditions pour parvenir à ce changement se créent bien dans la lutte quotidienne et dans la progression de la conscience sur les objectifs, les moyens et les garanties du vrai changement.*

Le 40^e Congrès a clairement énoncé les options de la CGT. Il a défini ses propres solutions fondées sur les intérêts de classe des travailleurs pour trouver une issue à la crise et ouvrir la voie au socialisme pour la France.

Le programme d'action de la CGT, ses orientations, ont été définis au sein de ses instances élues. C'est ce qui assure l'indépendance de la CGT avec comme corollaire le respect de ses décisions qui ne peuvent être altérées ou effacées pour faire plaisir ou rassurer qui que ce soit.

— *La lutte pour le changement exige la clarté sur nos propositions et sur les conditions pour y parvenir, c'est-à-dire pour la mise en cause de la domination du capitalisme, par des réformes sociales, économiques, démocratiques et politiques indispensables pour sortir le pays de la crise et avoir une perspective socialiste.*

Pour parvenir à ce changement, il faut naturellement un vaste rassemblement conscient des masses, l'expression politique de ce rassemblement relève des partis, c'est de leur responsabilité.

C'est dans ce sens et sur ces bases que la CGT continue à lutter pour l'union de la gauche.

Elle apporte sa contribution indépendante et originale à la mobilisation des travailleurs en vue de ce rassemblement majoritaire, comme une composante à part entière et autonome du mouvement ouvrier.

Sa contribution, son intervention dans cette grande bataille de classe ne sauraient rester neutres, mais au contraire ils ne peuvent être que plus exigeants sur le contenu de classe des enjeux.

Depuis toujours, la CGT reconnaît le rôle et la vocation propre des partis. Elle est résolument pour le pluralisme politique aujourd'hui et demain. Elle ne cherche nullement à se substituer aux partis elle considère comme tout à fait normal le débat d'idées, éléments constitutif essentiel de la démocratie.

C'est bien à partir de son programme syndical, selon sa propre définition des intérêts de classe qu'elle exerce ses responsabilités.

C'est un effort permanent pour la clarté, contre les illusions, les confusions et pour appeler les travailleurs à ne s'en remettre qu'à eux pour gagner le changement auquel ils aspirent et non aux état-majors.

C'est également un effort pour dénoncer tout ce qui peut masquer les causes de la division, tout ce qui prône l'unité pour l'unité en dehors de tout contenu de classe nécessaire à sa réalisation.

C'est dans cet esprit que le C.C.N. définit l'attitude de la CGT face aux présidentielles.

D'abord les candidatures sont de la responsabilité exclusive des partis et chacun d'entre eux a le droit d'en décider et de défendre ses positions.

Pour la CGT, les élections sont le prolongement des luttes. C'est pourquoi elle attache un grand intérêt aux présidentielles de 1981,

comme un moment important dans la lutte pour les revendications, pour les aspirations des salariés et pour la mobilisation populaire que le changement exige.

C'est dans ce sens et à partir de ses responsabilités d'organisation syndicale de classe que la CGT rappelle ses objectifs. Pour réaliser des objectifs il faut se donner des moyens. Objectifs de classe et moyens de classe sont des éléments indissociables du programme de la CGT. Ils sont indispensables pour répondre aux aspirations des travailleurs et pour changer vraiment ».

• Durant toute cette période qui s'est achevée le 10 Mai 1981 par l'élection de F. MITTERRAND, la CGT a joué un rôle capital. Au premier rang de la lutte pour les revendications et pour le changement, les organisations de la CGT se sont battues sans relâche :

- contre la casse industrielle, pour l'intérêt national
- contre l'autoritarisme gouvernemental et patronal, pour les libertés et les droits des travailleurs
- contre la volonté farouche de l'adversaire de classe de briser les garanties collectives, de remettre en cause les acquis pour retourner des dizaines d'années en arrière.

C'est ce que le SNTRS n'a cessé de faire depuis 1975, année qui a marqué un tournant dans la mise en œuvre de la politique giscardienne en matière de Recherche ; la réforme du statut des ITA visant à parachever le dispositif de domestication et de redéploiement de l'appareil scientifique entrepris depuis novembre 75 en liaison étroite avec la domestication de l'ensemble du secteur public et nationalisé.

Il a fallu aussi lutter :

- contre les idées de découragement, de renoncement à l'action, d'acceptation de l'austérité, bref contre tous ceux qui voulaient démobiliser les travailleurs et les inciter à baisser les bras.

Dans cette phase où nous avons tenu ferme sur le caractère indispensable d'une action syndicale combative et opiniâtre, nous nous sommes souvent trouvés seuls à tenir ce langage, sous les sarcasmes et même avec certaines incompréhensions dans nos propres rangs.

• S'il est une période riche en événements de toutes sortes, tant du point de vue de la vie nationale que de celle relative aux responsabilités du SNTRS vis à vis des travailleurs du CNRS et de l'INSERM, celle vécue durant ces quelques mois marquera les mémoires à bien des égards.

Lors de la réunion du Conseil Syndical National exceptionnel du 6 Mars, convoqué à la suite de la publication du projet-cadre de réforme du statut des ITA, il s'agissait, comme l'indiquait le rapport adopté à la quasi unanimité des délégués :

« de développer l'action revendicative pour la conduire le plus loin possible vers le succès et en liaison avec le développement des luttes, de diffuser parmi les personnels du CNRS et de l'INSERM les idées de la CGT sur les conditions et les moyens d'un vrai changement, et d'envisager comment nous allions tous ensemble contribuer à battre Giscard. »

De la semaine d'action du 2 au 6 Février 1981 jusqu'à la grève nationale du 8 Mai 1981, au lendemain de la publication au Journal Officiel du « Statut Aigrin », des initiatives multiples ont permis à ce mouvement de prendre une ampleur rarement égalée, marquée, après la première riposte nationale du 26 Février, par le développement « d'un mouvement de paralysie, de blocage de la production scientifique, avec occupation sur le lieu de travail », impulsé par le SNTRS au lendemain du Conseil Syndical National extraordinaire du 6 Mars, et soutenu par le SNCS-FEN.

Ce mouvement de paralysie a été dans le même temps, ponctué de nombreuses initiatives de coordination nationale notamment :

- 12 Mars : avec l'Université
- 16 Mars :) à l'occasion des réunions avortées avec Aigrain
- 23 Mars :)
- 26 Mars : avec l'ensemble du Secteur public et nationalisé
- 27 Mars :) à l'occasion de la tenue des commissions paritaires nationales du CNRS
- 31 Mars :)
- 13 Avril : à l'occasion du CCP du CNRS
- 23 Avril : contre la répression antisyndicale
- 8 Mai : grève nationale, à la veille du 2^e tour de scrutin des élections présidentielles...

• Et pourtant... la situation vécue durant ces 3 mois est à bien des égards significative des difficultés rencontrées pour aborder les questions du changement en liaison étroite avec le mouvement de paralysie sans précédent qui s'est développé.

Malgré les appels répétés de la C.E. et du C.S.N., combien de fois s'est-on entendu dire « ça n'est pas le moment de poser ces problèmes » ou encore « on ne serait pas compris ».

Le Conseil Syndical National des 4 et 5 Juin 1981 a fait un bilan de cette période. Concernant les formes de la lutte, il a souligné notamment :

« des inégalités dans la mise en œuvre effective du mot d'ordre « de paralysie et de blocage de la production scientifique avec occupation sur le lieu de travail ». Il est incontestable que cette forme de lutte originale a reçu un écho plus favorable en Province ».

Parmi les difficultés rencontrées il a mis en évidence :

« Les incompréhensions de bon nombre de militants enfermés dans une stratégie de l'unité pour l'unité et bien souvent limitée à l'appréciation de la seule situation vécue localement sans faire le lien avec la ligne générale suivie par la CFDT qui hier comme aujourd'hui, continue à vouloir gérer la crise.

L'attitude de ceux qui de l'extérieur comme de l'intérieur de notre organisation ont tout fait, non sans succès dans certains secteurs, pour neutraliser la CGT au CNRS et à l'INSERM et empêcher que le SNTRS prenne toute sa place dans la bataille engagée pour imposer les vrais changements.

- par ailleurs, si les Journées Nationales d'action ou de grève et manifestations qui ont ponctué ce mouvement ont été marquées par une participation sans précédent des personnels de nos organismes, ces difficultés n'ont pas permis d'avancer suffisamment sur le contenu de ces luttes.

Que ce soit sur les questions du changement ou sur les objectifs revendicatifs, ce mouvement a aussi été marqué par un corporatisme ambiant (qui n'est pas nouveau) mais qui a pesé lourd pour faire mesurer aux personnels l'ampleur des attaques portées par le pouvoir

contre leurs conditions de vie et de travail, et donc la nécessité d'élargir et populariser leurs luttes en liaison avec celles des autres travailleurs notamment ceux du secteur public et nationalisé.

Concernant les objectifs avancés, le caractère par trop défensif et souvent accroché autour du seul projet de décret n'a pas permis de tirer profit au mieux du rapport de force ainsi créé pour avancer sur la voie des solutions positives aux revendications posées à tous les niveaux : labos, ateliers, services, AD... comme au plan national.

— les réticences, voire... le refus à saisir les personnels des difficultés rencontrées avec le SGEN-CFDT lui ont permis de se dédouaner de près de 6 mois d'inactivité, de poursuivre sa politique du double langage, tout en participant activement à la campagne anti-cégétiste et anti-communiste ».

• Il reste que malgré ces difficultés, toutes ces luttes auxquelles nous avons largement contribué, ont fait grandir la volonté de changement. C'est tout cela qui a créé les conditions de la défaite de Giscard le 10 Mai 1981.

Si l'on ajoute qu'au 2^e tour (et seule au CNRS et à l'INSERM de façon claire sur des objectifs précis) la CGT a appelé à voter clairement pour F. MITTERRAND en déployant parmi les travailleurs une activité intense pour défendre cette position sur la base de son programme syndical, nous avons **toutes les raisons de considérer comme un de nos acquis l'élection du nouveau Président de la République.**

• C'est ce que signifiait la Déclaration du Bureau National du 11 Mai 1981 qui précisait « Giscard d'Estaing, candidat du grand capital vient d'être largement battu. Cette défaite est une victoire pour le monde du travail. Le BUREAU NATIONAL du SNTRS-CGT s'en réjouit avec tous les personnels de nos organismes dont les luttes n'ont cessé de se développer depuis plusieurs semaines.

Comme l'exprime le BUREAU CONFÉDÉRAL de la CGT avec lequel nous sommes en plein accord : « Les travailleurs ont voté contre la politique d'austérité, contre le chômage, les bas salaires, l'aggravation des conditions de travail, pour un changement véritable ».

Pour le CNRS, l'INSERM et nos organismes assimilés, notre COMMISSION EXECUTIVE du 5 Mai avait rappelé le sens précis de son appel à voter pour François MITTERRAND : « (...) manifester la volonté des personnels que soit menée une autre politique de Recherche capable de promouvoir une Recherche de qualité permettant à notre pays de jouer un rôle actif dans la progression des connaissances, lui permettant de répondre prioritairement aux besoins sociaux ainsi qu'aux besoins économiques et culturels de la nation et de se placer, sur le plan international à un niveau de compétition garantissant l'indépendance nationale dans tous les domaines. Cela suppose que soit apportée satisfaction aux légitimes revendications des travailleurs de la Recherche Scientifique par la reconnaissance effective de leur métier et de leur qualification, par l'octroi d'une véritable sécurité d'emploi que leur donnerait la titularisation, par un déroulement de carrière garanti et par des salaires correspondant à leurs responsabilités techniques et scientifiques, leur assurant un niveau de vie décent. Cela suppose également que l'objectif des 3 % du P.N.B. soit rapidement atteint (...) ».

La Recherche a effectivement besoin d'un environnement économique profondément modifié et de structures démocratiques garantissant la liberté de création, de circulation des hommes et des idées pour s'épanouir et se développer en accord avec le progrès social, en s'attaquant à la domination des puissances économiques et financières par la nationalisation dans leur intégralité des groupes concernés. En assurant une démocratisation qui prenne en compte sans restriction la reconnaissance des droits nouveaux pour les travailleurs, notamment l'exercice du droit de contrôle et de gestion de leur secteur d'activité...

Il convient donc de se donner les moyens de parvenir à ces objectifs qui demeurent naturellement ceux de notre Syndicat.

Le bilan de ces dernières années de pouvoir réactionnaire se traduit par une atteinte à la fois aux structures de décision démocratiques, aux garanties statutaires des personnels et aux missions dévolues à nos organismes de Recherche, notamment par le Gouvernement de la Libération pour ce qui concerne le CNRS.

Les luttes persistantes de toutes les catégories de personnels ont permis de préserver l'essentiel de notre appareil scientifique public. Aujourd'hui, le SNTRS-CGT considère que la nouvelle majorité de gauche doit permettre rapidement que de vraies négociations s'engagent avec les Directeurs d'organismes pour répondre au lourd contentieux revendicatif.

Ces négociations supposent l'abrogation de tous les décrets scélérats qui ont mis en cause les organisations et les personnels et notamment le décret du 6 Mai sur le statut des ITA.

Cette exigence est d'autant plus légitime que les représentants du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS et du PARTI SOCIALISTE ont fait état de leur soutien à nos revendications en condamnant ces décrets ; et qu'à la veille du 2^e tour, le délégué national du P.S. à la Recherche nous indiquait que si François MITTERRAND était élu Président de la République, il procéderait à l'abrogation immédiate des décrets et ouvrirait des négociations.

Le puissant mouvement populaire qui a contribué à la victoire de la Gauche attend naturellement de cette dernière qu'elle réponde rapidement à ses espérances.

Le BUREAU NATIONAL du SNTRS considère que cette situation nouvelle créée des conditions pour que se réalisent les engagements pris pour le CNRS et les autres organismes.

Comme le SNTRS-CGT n'a cessé de le dire au long de ces semaines, ce qui guide nos choix c'est d'abord notre programme revendicatif ; valable hier, il le reste aujourd'hui. La victoire de la Gauche ne saurait nous conduire ni à la surenchère, ni à la révision en baisse de nos revendications. Le SNTRS-CGT est et restera un syndicat actif et déterminé mais responsable.

En tout état de cause et comme le rappelait l'appel de notre COMMISSION EXECUTIVE du 5 Mai : le SNTRS-CGT est la seule organisation syndicale qui en permanence agit et agira concrètement avec les personnels du CNRS et de l'INSERM pour leurs revendications spécifiques sur des bases de masse et de classe et la seule qui se prononce résolument pour un vrai changement. C'est pourquoi le renforter constitue la tâche essentielle de l'heure ».

• Le CONSEIL SYNDICAL NATIONAL des 4 et 5 JUIN soulignait quant à lui : « (...) l'élection du 10 MAI enlève un obstacle pesant et ouvre une voie, le changement reste à faire et cela implique de rester lucide.

Rester lucide parce que le rassemblement réalisé est de nature composite, et s'il est réaliste de considérer que cette situation peut ouvrir la voie au changement pour lequel nous luttons, il faut bien voir que rien n'est garanti d'avance et que cette « situation nouvelle » peut aussi déboucher sur bien d'autres issues. Si l'espoir dont est porteur le courant populaire créé le 10 MAI est immense, les illusions sur les conditions du changement ne le sont pas moins, particulièrement dans les catégories de personnels que nous représentons.

Ceci implique de bien situer la portée de ce qui est en jeu et en particulier de s'attaquer résolument aux intérêts du grand capital et par conséquent, à mettre en œuvre les moyens indispensables pour sortir de la crise et permettre la satisfaction durable des revendications.

Cela est d'autant plus indispensable que si le patronat a pris un coup, il garde ses positions et que si la droite est battue elle fera tout pour avoir sa revanche et restera en tout état de cause hargneuse et active contre le changement.

De la même manière, nous devons combattre l'attentisme, et insister sur l'idée suivant laquelle la lutte, la mobilisation des travailleurs seront un élément déterminant pour aller ou non dans la voie des transformations qui s'imposent (...) ».

• Les élections législatives ayant eu lieu avec la naissance d'une majorité de gauche au Parlement, la COMMISSION EXECUTIVE de la CGT saluait la formation d'un Gouvernement d'union de la gauche.

« Avec la formation d'un Gouvernement d'union de la gauche comprenant toutes les composantes de celle-ci, sur la base d'un accord politique, se trouve consacré l'établissement d'un pouvoir politique de gauche, stable et durable. Commencé par la défaite de GISCARD d'ESTAING et de la droite, avec l'élection de François MITTERRAND à la Présidence de la République, il s'est confirmé par la défaite de l'ancienne majorité réactionnaire et l'élection d'une large majorité de gauche à l'Assemblée Nationale.

La Commission exécutive salue cette victoire de la gauche, des forces de progrès, cette victoire qui est celle des travailleurs, une victoire à laquelle la CGT a pris une part essentielle. Il s'agit d'un événement politique considérable, tant sur le plan national qu'international.

Désormais, la question à l'ordre du jour est d'entreprendre le changement d'une façon systématique et efficace.

La Commission exécutive confirme l'attitude que la CGT entend adopter en présence de cette situation entièrement nouvelle, en s'appuyant sur les orientations fondamentales définies par son 40^e Congrès et les décisions rendues publiques de la Commission Exécutive et du Bureau Confédéral depuis qu'existe le pouvoir de gauche.

La CGT agit en tant qu'organisation syndicale indépendante, animée par la volonté de défendre les revendications et les intérêts des travailleurs, contribuant au changement comme une force constructive, stimulante et responsable.

Animée par la volonté de réussir le changement, elle agira avec fermeté envers le patronat et entend être un partenaire coopératif mais autonome à l'égard du gouvernement.

Elle appuiera toutes les mesures positives, jugera en fonction des actes et agira sur la base de ses propres objectifs syndicaux en toutes matières relevant de son champ d'action, pour que le maximum de progrès social et démocratique qu'elle juge possibles et que veulent les travailleurs soit accompli dans les meilleurs délais ».

C'est sur la base de l'ensemble de ces orientations que la COMMISSION EXECUTIVE et le BUREAU NATIONAL ont apprécié les mesures prises par le Gouvernement depuis Mai/Juin 1981, et qu'ils se sont efforcés d'impulser une démarche syndicale bien ancrée sur le terrain, étroitement liée à ce que pensent, ce que veulent, ce dont ont besoin les chercheurs et les ITA du CNRS et de l'INSERM.

UN PREMIER BILAN...

Dans ce contexte politique nouveau, mais qui n'a fait disparaître ni le capital et sa crise, ni les forces réactionnaires qui n'ont pas renoncé, ni a fortiori à la lutte des classes, le Gouvernement d'union de la gauche a pris durant les 2 premières années de son mandat, une série de mesures sociales et engagé des réformes structurelles importantes qui constituent autant de potentialités pour avancer ; même si certaines sont insuffisantes.

- **Il s'agit globalement** : de la revalorisation du SMIC, du relèvement des pensions de retraites et des allocations familiales, de la réduction du temps de travail, de la 5^e semaine de congés payés, de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans, des droits nouveaux pour les travailleurs, des nationalisations, de la décentralisation, auxquels il faut aussi ajouter dans cette période, la stabilisation, bien qu'à un niveau beaucoup trop élevé, du nombre de chômeurs (premières mesures concernant la Formation Professionnelle, les contrats de solidarité...), ainsi que le sauvetage d'entreprises condamnées par la politique antérieure de la droite et du CNPF.

- **Dans la Fonction Publique**, ce sont : les lois votées concernant la titularisation des non-titulaires, et celles sur le statut général des fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités territoriales ; mais aussi d'autres mesures importantes telles que : les textes sur l'accès aux documents administratifs, le temps partiel reconnu (malgré des mesures insuffisantes pour créer des emplois de fonctionnaires) l'abrogation de la loi sur le service fait, les nouveaux droits syndicaux, le renforcement du rôle et des compétences des C.A.P., C.T.P., C.S.F.P., la reconnaissance des C.H.S., l'augmentation des effectifs par des créations d'emplois, les cessations anticipées et progressives d'activité, la fin des disparités entre les femmes et les hommes (égalité d'accès aux emplois publics), la reconnaissance du droit de grève, les mesures prévues par l'amnistie (annulation des sanctions pour activités syndicales), l'amélioration des droits sociaux, de la formation des fonctionnaires, la réforme de l'ENA.

- **Dans la Recherche**, à l'opposé des pratiques autoritaires qui prévalaient antérieurement sous Giscard-Barre-Aigrain et après une série de consultations avec les Confédérations syndicales au cours desquelles la CGT déposait un memorandum (SNTRS-INFO n° 16 du 10 Juin 1981) regroupant ses propositions, le Ministre de la Recherche et de la Technologie d'alors annonçait l'organisation d'un **Colloque sur les questions du développement Scientifique et Technologique du pays**, associant toutes les composantes de la communauté nationale : objectif : l'élaboration d'une loi programme.

Ce Colloque National, préparé par la tenue d'Assises régionales Recherche et Technologie a permis que s'instaure un véritable débat national tel que nous l'exigeons depuis des années. Il a été marqué à tous les niveaux par la participation importante des organisations de la CGT bien au-delà des seuls travailleurs scientifiques, sous l'impulsion des Unions Régionales CGT et de l'UGICT au plan national.

Les adhérents et militants du SNTRS ont participé très activement à ce débat :

- dans les laboratoires et services du CNRS et de l'INSERM.
- dans la CGT, contribuant ainsi à une meilleure prise en compte de ces questions par le mouvement interprofessionnel.

Nombre des idées de la CGT ont ainsi pu avancer au plan régional comme au plan national : la Recherche priorité nationale, outil important pour sortir le pays de la crise, programmation de son développement tant en crédits qu'en personnels, les relations à établir avec le secteur productif, la prise en compte des besoins régionaux, les utilisateurs de la Recherche, les nouveaux critères de valorisation de la Recherche..., l'emploi scientifique, la titularisation des personnels de Recherche...

• LA LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION

Comme le Colloque, dont elle est issue, la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et du développement technologique de la France (L.O.P.) qui a été votée par la majorité d'union de la gauche le 15 Juillet 1982 est porteuse de progrès, on y retrouve nombre de questions mise en évidence par la CGT lors des Assises Régionales et du Colloque National, et portées par des luttes acharnées pendant des années, auxquelles le SNTRS-CGT a largement contribué. Le projet de document d'orientation revient sur ces questions ; rappelons toutefois les principales caractéristiques de la Loi.

Désignés comme des priorités nationales, « (...) la Recherche Scientifique et le Développement Technologique doivent aider le pays à sortir de la crise et à définir un nouveau modèle de développement (...) ». C'est ce qu'indique l'exposé des motifs de la Loi.

1) LA PROGRAMMATION DES MOYENS

- Pour atteindre l'objectif de 2,5 % du P.I.B., il est prévu une croissance budgétaire assez rapide qui permettrait de faire passer la dépense de recherche de 50 milliards en 1980 à 80 milliards en 1985 (en francs constants).

En volume et par secteur les progressions annuelles prévues sont de 17,8 % pour le budget civil de Recherche et de développement technologique, 8 % pour l'effort de Recherche effectué par les entreprises (10 % pour les entreprises nationales et 6 % pour les entreprises privées).

Plusieurs types de financements sont définis dans la Loi :

- les recherches fondamentales sans programmation a priori, dont le développement serait assuré. Le rapport annexé propose un taux minimum de 13 %.
- les programmes technologiques (électro-nucléaire, océans...)
- les programmes « mobilisateurs » qui doivent associer sur un objectif d'intérêt national des organismes de recherche, des entreprises, des associations diverses pour assurer une base pour l'indépendance scientifique et technologique et le développement de nouveaux pôles industriels ou la reconquête de certains créneaux du marché intérieur ; 7 programmes mobilisateurs ont été choisis : biotechnologies, filières électroniques, utilisation rationnelle de l'énergie...

2) LES PERSONNELS

- Le taux de croissance annuel des effectifs de la Recherche Publique est fixé à 4,5 %.
- Parallèlement, les métiers de la Recherche sont reconnus dans leurs spécificités et les personnels du secteur public dotés d'un statut dérogeant de la Fonction Publique, concrétisé depuis par le décret-cadre du 30 Décembre 1983.

3) LES STRUCTURES

Un « Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie » a été mis en place. Il a pour mission d'analyser la conjoncture scientifique et technique, de permettre la concertation et de préparer la prospective pour le Gouvernement. Sa composition est large : scientifiques, monde du travail, secteurs productifs, sociaux, culturels et régions. Alain OBADIA, Secrétaire Confédéral et Secrétaire Général de l'UGICT y représente la CGT.

- Au plan régional, un « Comité Consultatif Régional de la Recherche et du Développement Technologique » a été mis en place auprès du Conseil Régional.

- Dans les entreprises, le Comité Consultatif doit être consulté chaque année sur la politique « de Recherche de l'entreprise ».

- Le statut juridique des Etablissements Publics Administratifs (EPA) qui s'appliquait entre autres au CNRS et à l'INSERM a été modifié, les transformant en « Etablissements Publics à caractère scientifique et Technologique » (EPST) afin de permettre un accroissement de leur autonomie et une plus grande souplesse des règles de gestion.

- La Loi prévoit que des représentants des personnels doivent être présents dans toutes les instances des organismes, dont le fonctionnement doit répondre aux principes de transparence et de démocratie. Les Conseils Scientifiques sont consultatifs.

- Une structure juridique, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) est définie, qui doit favoriser les coopérations entre organismes, université, entreprises...

- La Loi insiste sur le rôle de l'information et de la culture scientifique et technique et notamment sur la nécessité de promouvoir la langue française comme véhicule de diffusion de la culture scientifique et technique.

- Concernant la dimension internationale, la Loi réaffirme la nécessité d'une politique de coopération active.

Incontestablement, la L.O.P. marque une volonté de rompre avec les politiques antérieures marquées par plus de 10 ans de récession de l'effort de Recherche, encore faut-il que les objectifs soient respectés et surtout que les moyens budgétaires soient dégagés pour y parvenir.

• LES MOYENS BUDGÉTAIRES

S'il est indiscutable que l'effort financier consenti par l'état est supérieur à celui d'avant 1981, on doit cependant constater un écart qui va grandissant entre les prévisions et les réalisations. Ce qui met en cause directement la mise en œuvre concrète de la L.O.P. Le plan intérimaire de la fin 1981 avait bâti ses projections sur un P.I.B. estimé en croissance supérieure à 3 %... C'est sur ces bases que la L.O.P. est fondée. Or, en 1982 la croissance du P.I.B. est de 1,4 % cet accroissement insuffisant de la richesse nationale conduira le Gouvernement à engager une politique de rigueur désapprouvée par la CGT, et qui, dans la Recherche se traduira notamment par des mesures de régulations successives compromettant l'effort de redressement entrepris depuis Mai 1981.

- Ainsi en 1982, les dépenses (après régulations) sont de + 7,8 % au lieu des 15,2 prévus initialement, l'emploi public progressant de + 3,1 %.

Quand aux moyens consacrés à la Recherche industrielle (Secteur privé + Secteur public et nationalisé — ils progressent de + 4 % contre 8 % prévus par la Loi. L'emploi progresse de + 3,1 %.

- En 1983, sur la base d'un taux de croissance du P.I.B. inférieur à 1 %, le budget civil de Recherche ne progresse que de 10 % environ, l'emploi croît de + 4,3 %.

Paradoxalement, c'est la stagnation de la croissance, presque égale à zéro du P.I.B., qui devrait permettre d'obtenir un rapport D.N.R.D.^(*) environ égale à 2 %.

P.I.B.

- **Quand au budget 1984**, il décroche nettement des 17,8 % en volume prévus par la L.O.P. en affichant + 13,1 % en valeur.

La progression des emplois ne sera que de 1,5 %, 1,9 % pour les Chercheurs et **0.6 % seulement pour les ITA.**

Il y a donc incontestablement un recul net par rapport aux objectifs de programme prévus par la Loi.

Durant toute cette période, au CNRS et à l'INSERM, le SNTRS est intervenu auprès des Directions et du Ministère pour exprimer l'inquiétude croissante et le mécontentement profond des personnels, quand aux conséquences d'une telle situation dans la vie des laboratoires, sur le déroulement de leur carrière.

Nos élus au Conseils d'Administration et aux Conseils Scientifiques au Comité National de la Recherche Scientifique (CNRS) ou dans les Commissions Scientifiques Spécialisées (INSERM) sont également intervenus dans ce sens. Bien qu'insuffisantes, les réactions dans les laboratoires et services, le plus souvent à l'initiative du SNTRS avec le SNCS et le SNPEN, ont permis de lever certains obstacles, mais les menaces pour 1984 hypothèquent lourdement l'élan nouveau nécessaire dans nos organismes.

(*) DNRD : Dépense Nationale Recherche et Développement.

• STATUT ET EMPLOI SCIENTIFIQUE

Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce rapport, la défaite de Giscard le 10 Mai 1981 est intervenue en pleine lutte contre le statut Aigrain puisque le 8 Mai se déroulait à Paris une manifestation de près de 1500 personnes de Montparnasse à Matignon à l'initiative notamment du SNTRS et du SNCS-FEN qui avaient appelé à la grève générale au CNRS et à l'INSERM pour exiger l'abrogation du décret scélérat du 6 Mai consacrant le nouveau statut des ITA.

Dès le 11 Mai, le BUREAU NATIONAL indiquait :

« (...) Aujourd'hui, le SNTRS-CGT considère que la nouvelle majorité de gauche doit permettre rapidement que de vraies négociations s'engagent avec les Directeurs d'organismes pour répondre au lourd contentieux revendicatif.

Ces négociations supposent l'abrogation de tous les décrets scélérats qui ont mis en cause les organismes et les personnels et notamment le décret du 6 Mai sur le statut des ITA.

Cette exigence est d'autant plus légitime que les représentants du PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS et du PARTI SOCIALISTE ont fait état de leur soutien à nos revendications en condamnant ces décrets ; et qu'à la veille du 2^e tour, le délégué national du P.S. à la Recherche nous indiquait que si François MITTERRAND était élu Président de la République, il procéderait à l'abrogation immédiate des décrets et ouvrirait des négociations (...) ».

– Le 2 Juin 1981 le Ministre de la Recherche et de la Technologie, recevant une délégation de la CGT confirmait cet engagement et annonçait l'ouverture de négociations.

– Le 10 Juin 1981, le Conseil des Ministres décidait l'abrogation du décret Aigrain.

– Le 11 Novembre 1981, le Journal Officiel publiait les décrets d'abrogation, donnant ainsi une issue victorieuse à nos luttes, renforcées par les changements politiques intervenus en Mai-Juin.

Dans le même temps le SNTRS est intervenu auprès des directions d'organismes, pour demander l'ouverture de véritables négociations sur l'ensemble du contentieux revendicatif :

Concernant plus particulièrement l'emploi :

– **au CNRS**, dans une lettre adressée au Directeur Général (voir BRS n° 208 Juin 1981) le SNTRS demandait que *« (...) sans attendre l'ouverture de négociations dont le contenu engage le Gouvernement (...) »* il soit *« procédé à l'arrêt de toute mesure de licenciement, chercheur comme ITA de même qu'à l'annulation des circulaires et décision afférentes à l'emploi ; en particulier la limitation pour les vacataires à 6 mois d'emploi continu, l'affectation des ITA (...) »*.

Cette réunion devait déboucher sur de premières mesures concrètes allant dans ce sens,

– les « vacataires déguisés » occupant des emplois permanents ont été intégrés sur postes budgétaires.

– l'élargissement de la procédure de concertation concernant l'affectation des ITA, en instance de réintégration, en surnombre, ou ayant demandé une mutation.

– **à l'INSERM**, le SNTRS intervenait dans le même sens dans une lettre adressée au Directeur Général (voir BRS n° 208 Juin 1981).

« Il est indispensable que vous veilliez à ce qu'aucun hors-statut ne soit licencié et que vous teniez compte pour vos demandes budgétaires de la nécessité d'intégrer les hors-statut, d'assurer les reclassements, de débloquer les carrières et de développer les crédits de recherche ».

Cette demande a abouti à la mise en place d'un groupe de travail sur les hors-statut. Dans un premier temps, un recensement a permis d'évaluer l'ampleur du problème = 600 H.S. recensés en 1981 dans les laboratoires de l'INSERM dont 400 ITA environ. Pour les chercheurs la procédure choisie a été l'examen des dossiers par les CSS en attirant d'une part l'attention de celles-ci sur le besoin de prendre en compte l'ancienneté dans la Recherche pour le recrutement, d'autre part l'attention des Directeurs d'unités sur la nécessité de présenter au recrutement des candidats ayant déjà une longue activité de recherche dans leur laboratoire.

Cette procédure a permis qu'environ 1/3 des recrutements concerne des candidats ayant plus de 5 ans d'ancienneté dans les laboratoires de 1982 à 1985. Pour les ITA une procédure réelle d'intégration a été mise en place : afin de ne pas donner de prime aux Directeurs d'Unités ayant un nombre important de hors-statut anciens (ex. : Strasbourg, Villejuif...), 2 critères pour intégrer ont été pris en compte avec notre accord et grâce à nos propositions, et ce au cours de réunions de travail qui se sont étalées sur un an : la précarité de l'emploi (risques de licenciements, précarité particulière des ressources, contrats à durée déterminée arrivant à terme) et la volonté du Directeur d'Unité de ne pas réembaucher d'autres hors-statut après une intégration et même de reverser à l'INSERM les fonds servant à payer le hors-statut intégré. Cette procédure était nécessaire pour « arrêter le robinet » des fonds alimentant l'embauche de H.S. sinon nous serions retrouvés dans la même situation qu'après le plan d'intégration de 1975 = à nouveau embauche de hors-statut et souvent dans les mêmes laboratoires !... Une lettre de la Direction aux Directeurs d'Unité leur a fait clairement sentir leur responsabilité vis à vis de ce problème. Cette procédure a permis d'intégrer la plupart du temps dans de bonnes conditions de niveau de recrutement, environ 150 ITA de 1982 à 1984.

Dans la même lettre au Directeur Général nous demandons l'application des décrets de 1978 pour les Informaticiens et les Personnels Ouvriers et de Service, ainsi que la réunion d'un groupe de travail afin d'envisager les mesures adaptées pour les conditions de travail des animaliers.

– LES NÉGOCIATIONS STATUTAIRES

Après plusieurs séances de concertation entre le Ministère de la Recherche et de la Technologie et les Confédérations syndicales entre Juin et Décembre 1981, le principe de titularisation a été acquis lors d'un Conseil interministériel du 5 Janvier 1982.

Comme l'indiquait la résolution adoptée par le C.S.N. dès 21 et 22 Janvier 1982,

« (...) cette décision (...) affirmant que les « métiers de la Recherche bénéficieraient d'un statut particulier relevant du statut général des fonctionnaires selon les propositions dérogatoires de son article 2 », est une victoire importante qui constitue une première étape. Elle concrétise de longues années de luttes animées par le SNTRS-CGT pour faire reconnaître le métier de travailleur scientifique ».

Ce principe est repris dans la Loi d'Orientation et de Programmation votée en Juillet 1982 par la majorité de gauche à l'Assemblée Nationale.

Durant toute la période qui a précédé la décision du Conseil interministériel, le SNTRS s'est exprimé en permanence pour expliquer les propositions définies à son XVII^e Congrès de Novembre 1980 (Conférence de Presse du 30/10/81 — SNTRS-INFO n° 30 du 10/11 — Déclaration BN du 7/12/81 — SNTRS-INFO n° 34 du 11/12 — Déclaration du 21/12 — SNTRS-INFO n° 36 du 23/12).

Dans la CGT il a participé activement à la définition du Memorandum sur l'emploi scientifique déposé par l'UGICT pour la CGT le 17 Décembre 1981 (SNTRS-INFO n° 1 du 12/1/82).

Dans le même temps, des discussions ont été engagées avec les Fédérations concernées sur le nouveau statut des fonctionnaires et des personnels des collectivités territoriales.

Après la décision de titularisation un certain nombre de rencontres Syndicats/Ministère ont eu lieu, pour aborder en particulier les problèmes du champ d'application, le calendrier des négociations, les dérogations indispensables à la prise en compte de la spécificité des métiers de la Recherche.

Durant toute cette période, il faut souligner la persistance d'un attentisme profond parmi les personnels malgré les difficultés rencontrées dans les discussions avec le Ministère et les Directions d'organismes.

Le SNTRS a multiplié les initiatives en particulier dans les laboratoires et les services pour faire connaître nos propositions et mobiliser les ITA sur ces propositions.

La « Journée Nationale d'intervention du 25 Mars 1982 » constituait la première Action Nationale à laquelle notre Syndicat appelait depuis Mai-Juin 1981. Elle a permis le rassemblement de centaines d'ITA aussi bien en Province qu'en Région Parisienne.

Après une première réunion en Décembre 1982 (SNTRS-INFO n° 42 du 9/12/82) et la réunion de groupe de travail durant le premier trimestre 83, les négociations étaient suspendues du fait même du remaniement ministériel intervenu au lendemain des élections municipales de Mars 1983 et surtout du 2^e plan de rigueur, désapprouvé par la CGT.

Avec la campagne d'information et d'action lancée dès le 13 Avril par le SNTRS, le SNCS et le SNPEN avec signature d'une carte-pétition, l'intervention des personnels connaissait un développement nouveau ; plusieurs temps forts nationaux : 5 Mai, 19 Mai, 16 Juin, 6 Juillet ponctueront une campagne d'explication en profondeur marquée d'Avril à Juillet par la signature de près de 3 500 cartes-pétitions au CNRS, un peu plus de 300 à l'INSERM et une centaine à l'INRIA.

Cette campagne conduira également le SGEN-CFDT à s'engager dans l'action (16 Juin et 6 Juillet). Elle aboutira, le jour même de l'action du 6 Juillet à la publication d'un document gouvernemental ayant fait l'objet d'un premier arbitrage interministériel et à l'annonce de la reprise des négociations le 12 juillet (voir BRS N° 233 d'Août 1983).

Après la remise, début septembre, des projets de décrets-cadre et des propositions de grille indiciaire, le SNTRS soulignait :

« La démarche de cette négociation et les orientations énoncées marquent la volonté du Gouvernement de l'union de la gauche de rompre avec la politique antérieure.

Dans les orientations nous retrouvons la plupart des grands thèmes qui ont été au cœur des luttes des personnels ces dernières années. IL s'agit en premier lieu, bien sûr de la titularisation dont le principe a été décidé par le Parlement lors du vote de la Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de la Technologie. Il s'agit ensuite de l'affirmation des droits nouveaux et des responsabilités élargies des personnels, de la reconnaissance des métiers de la Recherche et de la Technologie. Il s'agit ensuite de l'affirmation des droits nouveaux et des responsabilités élargies des personnels, de la reconnaissance des métiers de la Recherche et leurs spécificités, de la nécessité de revaloriser les professions et d'organiser de véritables carrières passant par la réduction du nombre de catégories. Il s'agit enfin de la reconnaissance de la qualification au niveau de l'embauche et dans la carrière, et d'un réel droit à la mobilité.

Cependant, certaines des dispositions statutaires proposées ne sont pas en rapport avec ces orientations. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la structure des corps et l'organisation des carrières, ainsi que les discriminations accrues à l'égard des personnels administratifs, ainsi que les propositions d'un recrutement tardif des chercheurs (...). Des améliorations doivent être apportées au projet gouvernemental (...).

C'est avec cet objectif que, dans le cadre de la FERC qui a, pour la CGT, la responsabilité de la conduite de ces négociations, le SNTRS a contribué de manière décisive à l'élaboration de propositions constructives et réalistes rejoignant pour l'essentiel celles du SNCS-FEN pour les chercheurs et du SNPEN-FEN pour les contractuels de physique nucléaire. Ces propositions serviront de base à la **Consultation Nationale que le SNTRS, le SNCS et le SNPEN organiseront ensemble au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA, du 26 Septembre à la fin Octobre.**

Malgré de grandes inégalités selon les régions, c'est près de 9 500 ITA chercheurs et CPN qui seront consultés au CNRS, à l'INSERM et à l'INRIA. Sur les 4 900 qui se prononceront, plus de 90 % d'entre eux approuveront nos propositions.

Dans le même temps plusieurs Journées Nationales d'Action avec grèves, arrêts de travail, manifestations (11, 18 et 26 Octobre, 7 Novembre et 25 Novembre (avec la Marche à Paris) ont rassemblé plusieurs milliers de personnes du CNRS, de l'INSERM et de l'INRIA, mais aussi de l'INRA, de l'ORSTOM ainsi que des ATOS de l'Enseignement Supérieur.

Il faut apprécier que l'ensemble de ces initiatives a permis des évolutions positives en regard des propositions initiales (voir SNTRS-INFO supplém. au n° 34 du 28 Octobre 1983 et BRS n° 226 Novembre-Décembre 1983).

Les insuffisances importantes qui subsistaient ont conduit le CGT à demander la poursuite des négociations. Le Conseil Supérieur de la Fonction Publique du 28/11/83 s'est prononcé dans ce sens. Le Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie exprimant pour sa part des réserves, rejoignant sur bien des points l'appréciation de la CGT.

Après cette période d'intense activité, dont la Marche à Paris devait constituer le point d'orgue, le niveau de mobilisation a très nettement baissé. L'annonce par le gouvernement que la concertation était terminée, le poids de la crise aidant, ont très fortement contribué à cette situation.

De ce fait, le Décret-cadre de Titulaire des personnels des EPST, était promulgué le 30 Décembre 1983, et publié au JO le 7 Janvier 1984. Dans une déclaration commune datée du 26 Janvier, le SNTRS, le SNCS-FEN et le SNPEN-FEN notaient :

« (...) la titularisation constitue une victoire pour les personnels. Elle consacre des années d'activité... (des 3 syndicats) ...en faveur de la reconnaissance des métiers de la Recherche...

(...) Cependant nos 3 syndicats regrettent que ce statut ne soit pas plus résolument tourné vers l'avenir et ne corresponde pas mieux aux aspirations des personnels et aux orientations de la L.O.P.

(...) Cette réforme aura, malgré ses limites, sa véritable portée si elle est complétée par des dispositions l'enrichissant au niveau des statuts particuliers des organismes et par des mesures d'accompagnement indispensables en matière de reclassement des personnels, de primes de recherche et de rachat des retraites.

Sur l'ensemble de ces points et pour obtenir les améliorations nécessaires, c'est l'action des personnels qui sera décisive, comme elle l'a été lors de la discussion du décret-cadre (...) ».

— APRÈS LA PROMULGATION DU STATUT-CADRE

Depuis le début février 1984, 4 réunions ont eut lieu les 9 Février, 1^{er}, 15 et 19 Mars. Elles devraient permettre de discuter des conditions d'intégration des personnels de recherche dans les statuts particuliers ainsi que des mesures d'accompagnement indispensables.

Or, à chacune de ces réunions, les représentants du Ministère n'ont fait « qu'écouter » les organisations syndicales, se refusant obstinément à indiquer les positions qu'ils soutiendraient dans les discussions interministérielles à venir sur des questions aussi essentielles que la reconnaissance de la qualification des personnels sous-classés et leur reclassement, la validation des droits à pension et la suppression des discriminations qui existent entre catégories en matière de primes.

Il apparaît clairement qu'avant même d'engager les discussions interministérielles précédant les arbitrages du Gouvernement, le MIR veut limiter au strict minimum les conditions d'intégration des personnels dans les nouveaux statuts. Cela n'est pas acceptable.

Le 19 Mars, face à ces tergiversations et à ces blocages, les délégations CGT, FEN, CFDT et CGC ont quitté la réunion. Ces lignes sont écrites au moment où le SNTRS, avec le SNCS et le SNPGEN s'attachent à créer les conditions d'une riposte unie et massive pour lever les obstacles rencontrés dans les discussions avec le Ministère de l'Industrie et de la Recherche.

• SUIVI DE CARRIÈRE — RECONNAISSANCE DES QUALIFICATIONS — RECLASSEMENT

Examinée séparément du chapitre précédent pour une meilleure compréhension, l'action du SNTRS, pour imposer la reconnaissance des qualifications et la correction des déclassements, est indissociable de celle concernant la réforme statutaire, elle est constante depuis de nombreuses années.

Durant toute cette période le déclassement de milliers d'Ingénieurs, Techniciens, Administratifs et d'Ouvriers du CNRS s'est accru.

Cette situation a été accentuée par l'inadaptation croissante du statut de 59 à l'évolution de leurs qualifications.

Au lendemain du 10 Mai 1981, le nouveau Gouvernement de la Gauche, s'appuyant sur les luttes des ITA a abrogé le « statut Aigrain » qui, pour l'essentiel, organisait l'insécurité d'emploi.

Dans le même temps, le SNTRS-CGT demandait, dans l'attente de réformes statutaires, des mesures immédiates, en particulier pour résorber les déclassements.

En Novembre 1981, les négociations avec le Ministère de la Recherche et de la Technologie aboutissaient à un premier résultat :

— **au CNRS** : les transformations de postes accompagnant le « statut Aigrain » et les promotions induites par le collectif budgétaire 1981 (soit au total 389 promotions) étaient à considérer comme la première phase d'un plan pluri-annuel étalé sur 81-82 et 83.

... en 1982, une enveloppe de 430 transformations d'emplois théoriques (410 ITA + 20 contractuels IN2 P3) au coût unitaire de 16 000 francs, devait permettre, par le jeu des cascades, 600 à 700 reclassements renouvelables en 1983.

A l'issue de ces premières discussions, le SNTRS-CGT indiquait que « ces mesures constituaient un premier pas important bien qu'insuffisant en regard des quelques 7 000 ITA du CNRS estimés déclassés... »

C'est après ces discussions que s'est tenue la Commission Paritaire National (C.P.N.) en janvier 1982.

Nous avons regretté que cette session se tienne dans les mêmes conditions que les années précédentes et non dans le cadre d'un plan de résorption des déclassements. **Nous nous sommes félicités que le Directeur Général donne son accord à l'établissement d'une liste d'agents promouvables sur la base de la reconnaissance de leur qualification.** La Direction du CNRS répondait ainsi positivement à **une revendication sur laquelle le SNTRS-CGT et ses élus à la CPN se sont battus seuls pendant de longues années.**

Les négociations qui ont suivi ont permis :

— **l'élaboration pour chaque agent, d'un dossier de « suivi de carrière ».**

— **la définition de critères de jugement de la qualification permettant la mise au point de fiches d'emploi type dans chacune des grandes branches d'activité professionnelle existantes au CNRS** ; ces fiches servant le « guide » pour la tenue des Commissions Paritaires Régionales chargées d'évaluer le niveau de qualification des agents afin d'établir la liste nominative des déclassés.

Appréciant le déroulement des Commissions Paritaires Régionales, le SNTRS-CGT a constaté une tendance de la partie administrative à vider de son contenu novateur le processus de reconnaissance des qualifications :

— soit en imposant une utilisation contraignante des fiches d'emploi-type, quitte à ne pas reconnaître le niveau réel de qualification des agents,

— soit en procédant à une reconnaissance systématique de niveaux supérieurs à la classification de l'actuel statut, sans réel examen, par surenchère de certains responsables de formation aidés en cela par les représentants CFDT, FO et CGC qui se faisaient tous hier les champions de l'ultra sélectivité alors que la droite n'offrait que quelques possibilités de promotions. S'appuyant sur cette situation, au demeurant circonscrites à une ou deux A.D., la Direction mettra tout en œuvre pour masquer l'ampleur du déclassement des ITA : sur les 13 250 agents évalués, 7 360 sous-classements de catégories par rapport au statut de 59, soit 56 % et 5 717 déclassements en terme de niveau soit 43 %

des effectifs. La Direction n'aura de cesse de déclarer « ne pas être engagée par les listes d'agents sous-classés établies par les CPPR ». Elle se refuse à valider ces listes, encouragée il est vrai, et ce malgré nos appels réitérés, par l'insuffisance de réaction des personnels et l'attitude frileuse des autres syndicats.

Dans la même période, les mesures de blocage et la pause catégorielle aidant, le nombre de **promotions 82** sera de **410 pour les ITA et 20 pour les contractuels de physique nucléaire, sans effet multiplicateur.**

Conjointement à l'action pour le statut de titulaire, le Syndicat multipliera déclarations, initiatives, actions sur cette question autour de trois objectifs pour la tenue de la CPN.

Le Syndicat met en échec, fin 83/début 84, la tentative de la Direction de faire siéger la CPN pour les seuls recours individuels.

La Direction du CNRS répond positivement au SNTRS-CGT : report de la CPN (prévue en janvier). Réunion préalable des syndicats... En définitive, devant le front uni qui se constitue à notre initiative, **la Direction du CNRS accepte qu'à l'issue de la CPN soit établie une liste de tous les agents sous-classés.**

C'est un acquis important pour l'action qu'il faut poursuivre pour obtenir les transformations d'emplois nécessaires.

Cette question du reclassement est décisive pour l'application du nouveau statut. Elle conditionne la reconnaissance effective des qualifications exercées et par-là même, l'élan nouveau nécessaire à la mise en œuvre des missions nouvelles confiées aux organismes publics de Recherche.

— à **l'INSERM** : prenant appui sur le travail qu'effectuaient les CPPR du CNRS, le SNTRS a posé le problème de l'évaluation du déclassement pour les ITA de l'organisme. Très vite notre proposition a été de le faire effectuer par notre Commission de Dérogation qui, rappelons-le, est paritaire et élue et dont nous avons toujours souligné l'outil précieux qu'elle représentait pour le suivi de carrière des agents.

La Direction Générale a répondu positivement à notre demande en faisant une large publicité aux 3 sessions de la Commission de Dérogation et en levant les barrages statutaires. En prenant en compte la liste des diplômes (établie par notre CAP), la Direction de l'INSERM elle-même considère comme déclassés 1 137 agents sur 2 618 ITA en 1983.

Entre 1982 et 1983, 510 promotions ont été réalisées. De plus, comme nous le demandions dès Juin 1981, une négociation s'est ouverte afin d'appliquer à l'INSERM les décrets reclassant les informaticiens et les POS. Un groupe de travail a également été mis en place sur le travail des animaliers.

Si les résultats de ces groupes ont été satisfaisants les moyens budgétaires n'ont pas suivi alors que nous demandions un collectif spécial pour appliquer ces décrets de 1978. Les ITA reconnus déclassés ont été mis à la suite des listes déjà longues de sous-classés.

Le travail en profondeur qui a pu être enfin effectué sur le déclassement des ITA fait apparaître le problème dans toute son ampleur — 1 137 reclassements restent à réaliser. Quand on sait que 33 postes ITA sont créés en 84, la Direction de l'INSERM en est réduite à des expédients tels, récupération de postes ITA en aide individuelle, déclassement quasi systématique des postes vacants (départs en retraite ou démission) pour assurer des promotions !

Toujours dans la mise en place du suivi de carrière, le SNTRS a également été le seul à demander l'équivalent du dossier de suivi de carrière — qui venait d'être négocié au CNRS — pour les ITA de l'INSERM.

Sur tous ces points de la reconnaissance de la qualification, il faut bien le dire, nous avons été obligés de nous battre plus contre la CFDT que contre la Direction de l'INSERM, pour faire passer nos idées.

Nous avons ainsi pu aboutir à une feuille de note « améliorée » en 1983 qui de fait reprend tous les éléments du dossier de suivi de carrière permettant d'apprécier la qualification de l'agent.

Toujours dans la mise en place du suivi de carrière, le SNTRS a également été le seul à demander l'équivalent du dossier de suivi de carrière — qui venait d'être négocié au CNRS — pour les ITA de l'INSERM.

Sur tous ces points de la reconnaissance de la qualification, il faut bien le dire, nous avons été obligés de nous battre plus contre la CFDT que contre la Direction de l'INSERM, pour faire passer nos idées.

Nous avons ainsi pu aboutir à une feuille de note « améliorée » en 1983 qui de fait reprend tous les éléments du dossier de suivi de carrière permettant d'apprécier la qualification de l'agent.

• LES DROITS NOUVEAUX

LA BATAILLE POUR LA GESTION DÉMOCRATIQUE ET L'EXTENSION DU DROIT SYNDICAL.

Les réformes de 1979 visaient à restreindre la place des personnels dans les différentes instances du CNRS et de l'INSERM.

MESURES TRANSITOIRES :

Dans la logique de la Déclaration du Bureau National du 11 Mai (voir plus haut), et à la suite d'actions en concertation avec le SNCS-FEN, un certain nombre de mesures transitoires de démocratisation des organismes ont été prises (retour des T et A au Comité National du CNRS, entrée de représentants des Confédérations syndicales et des personnels aux Conseils d'Administration...)

— LA RÉFORME DES ORGANISMES

Après les Assises Régionales et le Colloque National, et parallèlement à la préparation de la L.O.P. une large concertation s'est instaurée sur la réforme des organismes.

Cette réforme dont les grandes lignes sont définies par la L.O.P., marque une étape importante dans l'adaptation des organismes à leurs nouvelles missions, notamment à celles de valorisation de la Recherche et de meilleure insertion dans la politique économique, industrielle et sociale du Pays. Elle s'accompagne d'un réel effort de démocratisation et d'ouverture.

— **au CNRS** : Elle se caractérise notamment par une démocratisation accrue, du Conseil de laboratoire au Conseil d'Administration : institution de Conseils de laboratoires dans toutes les unités de recherche. Présence renforcée des ITA au Comité National — 11 membres élus par l'ensemble des personnels au Conseil Scientifique. Au CA, présence de « personnalités représentatives du Monde du travail, et de 4 élus chercheurs/ITA au suffrage direct, selon des modalités

qui assurent la représentation de chacune de ces catégories, mise en place d'un Comité Technique Paritaire Central élu sur liste syndicale.

A propos des Conseils de Laboratoire, la décision du CNRS porte l'empreinte du rapport des forces à un moment donné. Elle constitue une avancée significative pour les laboratoires qui n'en sont pas encore dotés.

Elle laisse largement la place aux initiatives locales pour porter plus loin les avancées démocratiques. C'est le sens de l'appel du syndicat « à revitaliser l'activité des Conseils de laboratoires à partir de leurs nouvelles préoccupations en liaison avec les préoccupations des personnels, les décisions de gestion et de prospective scientifique des laboratoires ».

Dans la phase d'élaboration de la réforme du CNRS les difficultés ont surgi avec la Direction, particulièrement lors du débat sur le mode de scrutin dans les instances, en particulier le Comité National et le Conseil Scientifique. Elle a pu s'appuyer sur les conceptions élitistes ambiantes largement répandues et visant à opposer compétence scientifique et représentativité syndicale. De ce fait le peu d'intervention des personnels a favorisé l'instauration d'un mode de scrutin, qui bien que sur la liste et à la proportionnelle, permet le panachage et la modification de l'ordre des noms sur les listes.

A chaque étape de la réforme, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, le SNPCEN-FEN pour avoir contribué à l'émergence des avancées souligneront la nécessité de conjuguer les impulsions données par les réformes avec une participation active et critique de l'ensemble des personnels.

Ils inviteront les personnels à renforcer les forces syndicales qui agissent résolument pour le changement au CNRS, à l'occasion des élections qui concernent l'ensemble des instances mises en place. Appel qui sera entendu (voir chapitre Vie du Syndicat).

LA RÉFORME DE L'INSERM

La réforme du statut de l'INSERM a provoqué dans la « grande presse » une campagne de dénigrement tentant de polariser l'opinion sur la limitation des mandats de directeur d'unité à 12 ans. Il est à noter qu'au CNRS et dans les instances scientifiques de l'INSERM cette mesure technocratique qui ne s'appuie pas suffisamment sur la démocratisation de la vie des laboratoires avec les Conseils d'unités, n'a pas provoqué de remous importants.

Cette campagne de presse appuyée par quelques Mandarins visait à occulter l'aspect extrêmement novateur de cette réforme qui par des textes clairs (statut et règlement intérieur de l'INSERM) augmente considérablement la représentation des personnels dans toutes les instances, et triple celle des ITA dans les instances scientifiques, impose des Conseils de laboratoires qui peuvent, si les personnels s'en emparent, modifier radicalement les rapports au sein des équipes de recherche. (Rapports qui sont souvent marqués à l'INSERM par un paternalisme autoritaire à l'encontre des ITA).

Aucun texte n'existait avant le règlement intérieur, sur les **Conseils de Laboratoires**. Ils sont maintenant obligatoires dans les unités de l'INSERM et en prévision dans les Services communs. Au siège, un Conseil des personnels a été mis en place. Ces Conseils interviennent sur tout ce qui concerne la vie de l'unité et des personnels, organisation du travail avec ses implications sur les personnels.

Ils n'interviennent pas dans la gestion des moyens mais sont également consultés sur l'établissement des budgets, des programmes etc... Cette démocratisation au plus près des personnels trouve son corollaire au plan national par les réformes des instances scientifiques.

L'INSERM a été le premier Etablissement de Recherche à être transformé en **EPST** (10 Novembre 1983). La souplesse de gestion que cela implique a permis une réforme du système d'attribution des budgets aux unités : celles-ci ont une dotation globalisée en début d'année. En contrepartie, elles sont examinées de façon très approfondie tous les 4 ans. L'évaluation scientifique se fait par les **CSS** composées pour 3/5^e d'élus du personnel (3 représentants des ITA au lieu de 1 avant les réformes de structure). Elles ont également pour attribution de se prononcer sur les besoins en postes d'ITA dans les unités et d'établir un rapport d'analyse conjoncturelle et prospective dans leur domaine.

Le **Conseil Scientifique** est désormais clairement désigné comme l'instance de réflexion et de proposition de l'Institut en matière de politique scientifique. Au plan régional, le Décret du 10 Novembre 1983 prévoit la création auprès des Administrateurs Délégués Régionaux de Conseils Scientifiques Consultatifs.

— L'EXERCICE DU DROIT SYNDICAL

Pour mieux apprécier l'évolution intervenue dans le domaine des droits syndicaux, il faut se souvenir en particulier de l'autorisation caractérisant la Direction du CNRS, avant Mai 1981 : Gouvernement autoritaire de l'organisme qui suscitera une lettre ouverte du SNTRS-CGT au Président Directeur Général du CNRS. Instauration d'un climat anti-CGT et anti-communiste. Transformation du CNRS en « bunker » avec vigiles et forces de police. Menace de poursuite contre les militants. Autoritarisme qui donne sa pleine mesure pendant le mouvement de paralysie (1^{er} trimestre 1981) contre le « plan Aigrain ».

Nul étonnement donc que les libertés et les droits syndicaux aient occupé une place importante dans l'ensemble des déclarations et memoranda des organisations de la CGT, courant Mai/Juin 1981 (CSN des 4/5 Juin, FERC-CGT — UGFF-CGT).

Dans la Fonction Publique, de premières mesures positives interviendront rapidement : abrogation des sanctions. Inventaire des textes restrictifs aux libertés, à l'exercice du droit syndical. Abrogation sur le trentième « service fait ». Législation et élargissement du droit syndical. Rénovation des organismes paritaires et des droits d'intervention des personnels. Concertation réelle. Egalité totale d'accès — hommes/femmes — à la Fonction Publique.

— **au CNRS** : après de multiples tergiversations de la Direction, favorisées par l'insuffisance d'interventions réelles de nos forces organisées sur cette question, à relier avec les difficultés rencontrées dans le débat avec les personnels, sur la représentation syndicale des personnels, les négociations ont pu s'engager avec la Direction nommée en Septembre 1982.

A l'issue d'une réelle négociation entre la Direction et les Syndicats, le cadre et les conditions de l'exercice du droit syndical au CNRS ont été actualisés. La nouvelle circulaire marque :

— De meilleures conditions d'exercice du droit syndical, plus particulièrement dans les laboratoires et services. Elles complètent les réformes découlant de l'application de la Loi d'orientation et de programmation qui reconnaissent, entre autres, la capacité de chacune des catégories de personnels à intervenir à partir de leur compétence respective et à tous les niveaux dans la gestion de l'organisme.

– Une application des nouveaux droits de la Fonction Publique — décret du 28 Mai 1982 — adoptés avec spécificités de notre organisme — Cela se traduit :

- Par la reconnaissance du droit de négociation et des moyens de l'activité syndicale, aux niveaux locaux et régionaux.
- Par un accroissement très sensible des moyens en temps — décharges horaires/postes, autorisation d'absence pour l'activité syndicale.
- Par un progrès important concernant la prise en compte par l'administration de tout ou partie des moyens de fonctionnement — locaux/reprographie/téléphone — des syndicats les plus représentatifs.
- Par la compensation (mi-temps/temps complet) aux formations et services concernés par des agents déchargés.

Notre Syndicat a marqué son approbation tant en ce qui concerne l'esprit que l'ensemble des dispositions de la circulaire de la Direction du CNRS. Il a indiqué qu'il conservait son opinion et ses propositions sur certains points qui n'ont pas encore été pris en compte par la direction du CNRS. Il les renouvellera lors de l'examen — Direction/Syndicats — de l'application de la nouvelle circulaire.

Dans le même temps, le syndicat s'est attaché, avec les sections locales, à faire respecter l'exercice du droit syndical, mis en cause sous de multiples formes par des Administrateurs ou des responsables de laboratoire ou de service, réticents à l'exercice des droits nouveaux : les tracasseries et mesures anti-syndicales dont la secrétaire régionale SNTRS de la 13^e circonscription fut victime, en constituent l'exemple le plus patent.

– à l'INSERM : Malgré une certaine lenteur au départ (il faut dire qu'à l'INSERM, seul le SNTRS se préoccupe de ce problème) un projet de nouveau droit syndical a été envoyé aux organisations syndicales par la Direction en décembre 1983 (le SNTRS avait déposé le sien en septembre 1981). Le projet de la Direction représente, tel qu'il est, une nette avancée (il faut savoir que nous vivons toujours sur un texte qui date de 1971 qui se présente sous forme d'une lettre circulaire aux directeurs d'unité qui tient sur un recto-verso !).

La simple application de la circulaire Fonction Publique représente pour le SNTRS-INSERM une augmentation d'environ 50 % des décharges distribuées nationalement et réparties par le syndicat lui-même à ses différents niveaux d'organisation.

Les moyens mis à la disposition en terme de locaux, participation aux frais, reconnaissent les niveaux nationaux et régionaux. De même les ADR deviennent des interlocuteurs possibles pour les sections locales, ce qui n'étaient pas dans leurs attributions jusqu'à présent.

• LES ACTIONS SOCIALES

– au CNRS : Depuis le 17^e congrès, les actions sociales ont connu une évolution contradictoire, faite d'avancées, d'hésitations et de reculs. Ainsi avec un CAES géré par les seuls élus des personnels, les progrès auraient pu être plus importants, plus rapides.

Jusqu'en mai 1981, la situation des actions sociales et du CAES continue d'être particulièrement menacée par les remises en cause de la Direction du CNRS, favorisées par les positions d'accommodement des élus CFDT/CGC/FO qui maintiennent leur gestion majoritaire « homogène » sur le CAES.

Dans le contexte de l'après mai 1981, le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN et le SNPCEN-FEN sont à l'origine des mesures positives, bien qu'encore limitées : abrogation de toutes les circulaires et décisions autoritaires et restrictives (enfance/contrôle financier/blocage des salaires des personnels...), intégration de 15 hors statuts, prise en compte des contrats collectifs, collectif budgétaire 81, budget 82 établi sur une base concertée, principe de l'indexation au niveau 81 du budget CAES... Un processus de négociations « en accordéon » (arrêt, reprise, changement d'orientation...) porte sur le devenir des actions sociales. Le syndicat — avec le SNCS et le SNPCEN - y expose les propositions contenues dans la partie « Vivre autrement son travail » du Programme d'Action Revendicative. Ils proposent une forme adaptée aux spécificités de l'organisme et aux acquis, de représentation des personnels. Des articles statutaires sont rédigés dans la perspective de les introduire dans le nouveau statut de l'organisme.

Sur la restauration sociale, la Direction du CNRS, à l'origine reprend nombre de principes et propositions des 3 syndicats. Un projet de convention les formalise, en particulier il affirme la responsabilité de gestion de la restauration confiée au CAES, avec garantie des moyens de cette gestion (revendication de plus de 15 ans).

Surprise : la CFDT modifie radicalement ses propositions antérieures et rejoint la CGC, FO et le SNPTES-FEN. Ensemble, ils proposent que la Direction du CNRS reprenne la gestion de la restauration sociale. **Un coup sévère vient d'être porté contre les acquis sociaux des personnels.**

Au plan des instances d'élaboration des politiques d'action sociale, la CFDT et la CGC développent une stratégie de propositions qui transforme la CAES en « super syndicat » et lui assurent la primauté sur les organisations syndicales — situation qu'apprécie la Direction, puisqu'elle dispose vis-à-vis du CAES d'un moyen de pression énorme : la dotation budgétaire / l'affectation des postes...

La négociation visant à l'intégration des hors statuts subsistants et au reclassement de tous les personnels en fonction au CAES, aboutit à un résultat appréciable : prise en considération de leur qualification (sur la base des contrats collectifs), engagement sur intégration et reclassement jusqu'à résorption de la situation, redressement de la situation des personnels de restaurant (insuffisance décret 24 Août 1976).

A noter que ce résultat est obtenu par le simple jeu de la négociation, **peu d'intervention des personnels concernés**, surtout dans la phase de la réalisation des engagements de la Direction. Cette dernière parvient à conduire une partie des « personnels CAES » à exiger des syndicats « la priorité de la promotion » au détriment des autres catégories — exigence qui reçoit une fin de non-recevoir de tous les syndicats. La Direction y trouve un encouragement. Elle tente, récemment, de revenir sur le maintien du niveau de rémunération (attaque sur le niveau des primes).

Le processus des négociations a été conduit malheureusement en dehors de l'intervention des personnels, il a subi la pression de la CFDT et de la CGC tendant à rabaisser le niveau des revendications possibles avec les changements intervenus en mai. Une lueur d'espoir, peut-être : le front uni de toutes les organisations syndicales pour repousser la prétention de la Direction du CNRS, de ne pas accorder le moindre moyen nouveau pour l'exercice du Droit Social, fin 1983. Il reste à lui donner des objectifs revendicatifs correspondants aux nécessités des militants sociaux.

Au lendemain du 10 Mai 1981, la proposition des élus CGT/SNCS d'une gestion pluralisme et équilibrée qu'autorise le nouveau contexte est repoussée par la CFDT et la CGC. Refus qui sera réitéré lors du renouvellement du CNAS, début 1982, de la réélection de 24 ITA du CNAS courant 1983 (suite à l'invalidation). Cette proposition vise :

- à replacer dans le champ d'intervention syndicale directe tout le secteur « socio-professionnel » (restaurant, logement, etc...), la négociation des moyens dont dispose le CAES,
- à réclamer du CAES, en tant qu'organisme d'animation et de gestion, des activités et des réalisations socio-culturelles et sportives en faveur de toutes les catégories de personnels, les moyens de sa politique,
- à procéder à une véritable démocratisation du CAES comme objectif et moyen d'une animation et d'une coordination des activités socio-culturelles et sportives au plus près des personnels.

A l'occasion du renouvellement de 1982, des difficultés persistent entre le SNTRS-CGT et le SNPCEN-FEN, corrélativement à celles surgies au plan plus général pendant la bataille contre le « Plan Aigrain ».

L'origine de ces difficultés réside dans la suppression du sous-collège des contractuels de Physique Nucléaire, dont la CFDT a pris l'initiative au CNAS d'Octobre 1981 (les élus CGT se sont abstenus lors du vote).

Le syndicat est mis en difficulté, alors même qu'il ne souhaite pas la suppression du sous-collège.

Le SNPCEN est conduit à un recours aux côtés du SNPTES-FEN et du SNO de Bellevue qui aboutit à l'invalidation des 24 ITA du CNAS du CAES.

Les relations qui s'améliorent entre nos 2 syndicats, dont témoigne la démarche inter-catégorielle mise en œuvre avec le SNCS-FEN, n'autorisent pas encore une liste commune lors de la réélection des 24 ITA du CNAS fin 1983. D'un commun accord, nos 2 syndicats présentent chacun leur liste, avec appel réciproque à chacune des catégories à voter : ITA pour le SNTRS-CGT — CPN pour le SNPCEN-FEN (sur l'ensemble des consultations 82/83 voir chapitre élections).

Au lendemain du scrutin de fin 1983, le SNCS, le SNPCEN et la CGT adressent une lettre au SGEN-CFDT pour examiner les conditions d'une gestion majoritaire, pluraliste et équilibrée. Le SGEN répond par des déclarations d'intention sur « des possibilités » mais exige une mise à l'épreuve de nos élus. Démarche surprenante, quelque peu hégémonique et surtout peu compatible avec des relations de syndicat. La ligne de conduite des élus CGT/SNCS/SNPCEN ne varie pas, elle se situe dans la seule perspective de réaliser les conditions d'une véritable gestion pluralisme et équilibrée du CAES. La CFDT en a choisi une autre, elle maintient avec la CGC — FO s'est dissociée de cette attitude — une gestion homogène et directive. Des élus CGT/SNPCEN ont été écartés de postes de responsabilités par les élus CFDT au profit d'élus CGC.

ACTION SOCIALE A L'INSERM. Avant 81, le budget du CAES de l'INSERM correspondait à environ 0,3 % de la masse salariale. Depuis, un protocole d'accord a été signé entre l'INSERM et le CAES, son budget est passé en 84 à 0,79 %, il est indexé sur cette masse salariale, il s'accompagne de temps de décharge pour les militants au niveau national et local. Depuis environ deux ans, l'opposition de la majorité SGEN CFDT aux propositions de nos élus est devenue moins systématique, certaines idées ont pu progresser. Mais pour aller plus loin, (notre influence au CNAS reste en février 84 à 37 %) une plus grande implantation du SNTRS est nécessaire au niveau local et régional.



1980



8 MAI 1981

... DES INSUFFISANCES ET DES INQUIÉTUDES...

Ce bilan met en évidence les avancées importantes réalisées depuis l'avènement d'une majorité et d'un gouvernement d'union de la gauche en mai/juin 1981, il suffit de le comparer avec le programme d'action revendicative adopté à notre 17^e Congrès pour s'en convaincre.

Il serait toutefois incomplet s'il ne faisait pas état des difficultés grandissantes rencontrées par les travailleurs particulièrement :

— **sur le pouvoir d'achat** : avec le dispositif de blocage des salaires lié au réajustement monétaire de juin 1982, avec le plan de rigueur de mars 1983, désapprouvés l'un comme l'autre par la CGT.

Dans toutes les branches professionnelles, le pouvoir d'achat a baissé en 1983 et les mesures prises en 1984 sont plus draconiennes encore, alors que dans le même temps le pouvoir d'achat des intérêts et dividendes a augmenté de 4,8 % en 1983 soit une hausse de près de 26 % en 5 ans, que la fortune des possédants s'est accrue de 88 milliards en un an.

Pour les fonctionnaires et les agents de l'État, la situation s'est considérablement dégradée.

Les salaires sont constamment restés derrière les prix. Au 1 % solidarité se sont ajoutés le 1 % Sécurité Sociale, l'emprunt obligatoire ainsi qu'une augmentation de la pression fiscale qui a touché massivement les personnels du CNRS et de l'INSERM.

A cela s'ajoute depuis le 1^{er} janvier 1984 le 1 % vieillesse supplémentaire.

Ainsi, à titre d'exemple : en 2 ans (du 31/12/81 au 31/12/83) un agent à l'indice moyen de la Fonction Publique (INM = 328) a perdu en pouvoir d'achat plus de 4 000 F. Les salaires ayant augmenté en moyenne de 15,5 % alors que les prix se situent (indice INSEE) à + 19,8 %.

Le dispositif adopté pour l'application de la clause de sauvegarde de l'accord salarial 1983 ne permettra pas, loin s'en faut, de remédier à cette situation.

Les personnels du CNRS et de l'INSERM à dominante massive Ingénieurs, Cadres et Techniciens, sont contradictoirement parmi les plus touchés par la dégradation du pouvoir d'achat (salaire + pression fiscale accrue) mais aussi les plus réticents à s'exprimer collectivement sur ces questions.

Nos insuffisances aidant, ils sont particulièrement sensibles aux idées dominantes de fatalité de la crise.

Les explications sont plus longues et plus difficiles du fait même qu'elles semblent moins devoir s'appuyer sur le sentiment d'injustice sociale ressentie comme telle, que sur celui de l'efficacité économique.

Pour rassembler les personnels du CNRS et de l'INSERM sur des propositions novatrices, quant au devenir industriel et économique du pays et au rôle que peuvent jouer nos organismes, cette bataille du pouvoir d'achat est essentielle. Cette question doit être considérée comme un objectif revendicatif majeur et permanent de l'activité du syndicat.

— **sur l'emploi** : Il ne servirait à rien de nier que l'écart entre les objectifs CGT et la politique du gouvernement, que nous avons tout naturellement noté dès le début de la mise en place du gouvernement, s'est accru dans la dernière période en même temps d'ailleurs que s'accroît l'écart entre les objectifs que se fixe le gouvernement et les moyens qu'il se donne pour les atteindre.

Il faut moderniser l'industrie ! Mais ce n'est pas en continuant la casse entreprise avant 1981 que l'on en prendra le chemin.

On ne construira pas une industrie moderne sur un fond d'affaiblissement général.

Chaque mesure retardée, chaque hésitation, chaque recul est une brèche supplémentaire dans laquelle s'engouffre le patronat pour pousser plus loin ses objectifs.

C'est en ce sens que la CGT a exprimé son profond désaccord avec la politique de restructuration industrielle engagée début 1984 par le gouvernement, qui a des conséquences dans tous les secteurs d'activité du pays, y compris dans la Recherche. Le rapport d'ouverture au Congrès reviendra en détail sur l'évolution de la situation depuis le début 1984.



19 MARS 1984



NEGOCIATIONS AU MIR

LA VIE DU SYNDICAT

• L'INFLUENCE DU SNTRS-CGT

Entre le XVII^e et le XVIII^e congrès, les ITA du CNRS de l'INSERM, de l'INRIA auront dû se prononcer de nombreuses fois (pas moins de 8 fois pour le CNRS, élections à la Sécurité Sociale incluses) pour désigner leurs représentants.

Ces consultations ont sollicité durement l'organisation de notre syndicat. Elles ont constitué à chaque fois des indicateurs conjoncturels précieux de son audience mais aussi de son niveau de mobilisation.

Les comparaisons d'une élection à l'autre sont difficiles. Le peu d'éléments apporté à l'analyse nationale, pour l'enrichir de l'étude faite par les régions, et les sections, des résultats obtenus à ces niveaux respectifs, n'a pas permis de conduire une réflexion aussi fine qu'il eût été souhaitable de le faire sur ces consultations. Cette étude comparative est d'autant plus délicate qu'elle porte sur des scrutins dont le type est fortement marqué par les politiques contradictoires dont le CNRS, notamment, a été l'objet. Eviction des techniciens et des administratifs lors des réformes autoritaires de 1979, puis le mouvement de démocratisation des instances après 1981 qui voit leur réintégration mais sur la base de scrutins de liste à la proportionnelle avec panachage.

Cependant les analyses faites par notre CE au lendemain des différentes élections permettent de dégager quelques tendances :

- Les efforts considérables déployés pour paralyser les forces qui luttent et imposer un consensus n'ont pas atteint leur objectif. Ils ont permis pourtant de porter des coups sérieux à notre syndicat au plus fort de la lutte contre l'autoritarisme du pouvoir et de la direction d'alors (CCP 80) comme au lendemain de la campagne anticégétiste et anti-communiste relayée par les médias à la suite des douloureux événements de Pologne (CNAS 82).

- L'attitude constructive du SNTRS et son intervention sans relâche pour concrétiser les avancées issues de mai 81 ont permis de stopper l'érosion de son influence et de poser les fondements d'une remontée qui reste pour l'essentiel à concrétiser au moment où la politique de recentrage du SGEN CFDT lui fait enregistrer des reculs importants bénéficiant pour l'essentiel à la CGC et à FO.

- Les résultats encourageant obtenus lors des dernières élections 83 sont dûs en partie à la dynamique intercatégorielle que nous avons su entretenir. Les ITA, chercheurs, CPN se reconnaissent dans ce rassemblement incatégoriel que nous avons promu et qui préserve la spécificité de chaque organisation.

- La condition principale de la remontée de notre influence est notre capacité à être à l'écoute des ITA pour définir avec eux les revendications et les rassembler dans l'action. Il ne faut pas pour autant sous-estimer le manque à gagner que constituent nos difficultés à mobiliser en profondeur le syndicat lors des élections. Force est de constater que notre syndicat n'a pas su encore investir réellement toutes ses forces dans ce qu'aurait dû être de véritables campagnes électorales. Nos carences organisationnelles conjuguées à un rythme soutenu de consultations électorales (6 entre mars 82 et mars 83) n'expliquent pas tout. Le XVIII^e congrès devra se pencher sur la nature des réticences, voire des blocages qui semblent interdire à nos militants d'organiser un véritable contact ITA par ITA, syndiqué par syndiqué pour solliciter son suffrage ou s'assurer de son vote CGT. Dans trop de sections encore, mener campagne se réduit à lutter contre l'abstentionnisme. Cette intervention est certes nécessaire mais elle ne prend toute sa signification que si l'essentiel de nos efforts est concrétisé sur l'incitation à voter C.G.T.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNRS AVRIL 1983

Résultats cumulés

Inscrits	23 888	
Votants	15 731	65,8 %
Blancs/Nuls	344	2,1 %
Exprimés	15 391	97,8 %
Liste UNION	5 225	33,9 %
S.G.E.N.	4 935	32,0 %
S.N.I.R.S.	2 764	17,9 %
F.O.	1 577	10,2 %
Indépendants	894	5,8 %

ÉLECTIONS COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL DU CNRS 10 NOVEMBRE 1983

COLLÈGE ITA

Inscrits	14 699	
Votants	9 026	61,4 %
Blancs/nuls	320	3,5 %
Exprimés	8 707	
Liste SNTRS/SNPCEN	2 611	30 %
SGEN CFDT	2 869	32,9 %
SNIRS-CGC	1 789	20,5 %
SNPREES-FO	1 071	12,3 %
SNPTES-FEN	367	4,2 %

COLLÈGE ITA + CHERCHEURS

Inscrits	23 851	
Votants	14 595	61,2 %
Blancs/nuls	504	3,5 %
Exprimés	14 091	
Listes SNTRS/SNPCEN/SNCS	5 007	35,5 %
SGEN-CFDT	4 315	30,6 %
SNIRS-CGC	2 973	21,1 %
SNPREES-FO	1 422	10,2 %
SNPTES-FEN*	367	2,6 %

* Présent dans le seul collège ITA.

L'AUDIENGE DU SNTRS A L'INSERM

Toute l'activité du SNTRS à l'INSERM depuis mai 81 s'est déroulée, comme au CNRS, sur fond d'élections puisque toutes les instances ont été renouvelées. Si au CNRS, on enregistre une assez grande homogénéité dans les résultats, à l'INSERM les scores oscillent d'une élection à l'autre entre 27,8 % aux Conseils Scientifique et d'Administration) 38,5 % pour les Commissions Scientifiques spécialisées et 37 % au CAES. Il est probable que ces différences enregistrées viennent d'une part de notre activité dans certains domaines, comme la politique scientifique notamment, où notre expression vis-à-vis des personnels était pour le moins très insuffisante. Quant à trouver des indicateurs de baisse, stabilisation, ou remontée de notre influence au cours de ces dernières années, élection par élection, on ne peut que constater une chose : c'est l'apparition de liste CGC dans presque toutes les élections et une forte poussée de leur influence.

• LES INSTANCES DE DIRECTION DU SYNDICAT

Le débat en profondeur impulsé lors du XVII^e congrès sur la nécessité d'aller plus loin dans la démocratisation du syndicat s'est traduit par des modifications statutaires. Celles-ci visaient à alléger les structures nationales.

Cela devait se traduire par :

- une revalorisation du B.N. considéré de ce fait comme « la seule véritable instance exécutive du syndicat national ».
- l'élargissement du Conseil Syndicat National « en y associant pleinement les régions et les principaux secteurs d'activité du syndicat », lui conférant ainsi le caractère de « seule instance souveraine du syndicat entre les congrès ».
- l'institution d'une CE « chargée de mettre en œuvre les orientations du syndicat en confiant à chacun de ses membres une responsabilité de caractère national ».

Un bilan du rôle joué par ces différentes instances au cours de ces trois premières années de « mise à l'épreuve » s'impose.

- **LE CONSEIL SYNDICAL NATIONAL.** Réuni six fois de fin 80 à fin 83, il a permis d'associer plus largement les régions aux grandes décisions de portée nationale prises par le syndicat. Au demeurant si le CSN a été mis en situation de jouer son rôle aux moments décisifs de la vie de notre organisation, il faut constater cependant que, d'une manière générale, sa préparation n'a pas ou peu été l'occasion pour les régions d'organiser un débat en profondeur associant largement les adhérents. D'importants progrès restent à faire dans la démocratisation de la vie régionale.

- **LA COMMISSION EXÉCUTIVE.** Elle s'est réunie régulièrement (25 fois en trois ans) et au rythme prévu statutairement compte tenu des périodes de vacances scolaires.

Le taux de participation s'est maintenu à un taux élevé (77 %) en dépit des difficultés qui auraient pu susciter des réunions rapprochées de la CE en période de crise. Le passage d'un délai de deux à trois ans entre chaque congrès n'a pas induit de phénomène « d'usure ».

La Commission Exécutive a joué pleinement le rôle qui lui était imparti, notamment en veillant à l'application des orientations du XVII^e congrès à tous les moments décisifs de l'actualité revendicative. Cependant bien qu'un important effort ait été fait dans la dernière année, il apparaît que les membres de la CE n'ont pas été suffisamment mis à contribution pour valoriser la réflexion, les décisions de la Commission Exécutive par l'organisation systématique de compte-rendus de ses travaux auprès des adhérents. Il est nécessaire que lors de la préparation du XVIII^e congrès, les sections approfondissent leur réflexion sur le bénéfice pour l'ensemble de l'activité du syndicat qu'elles pourraient tirer d'une sollicitation plus régulière des membres de la C.E. A cet égard, le fait que des régions n'aient pas pu ou pas voulu être représentées à la C.E. à l'issue du XVII^e congrès constitue un manque à gagner considérable tant pour la réflexion de la C.E. que pour l'activité de ces régions. Il conviendrait d'en tirer toutes les conséquences lors du XVIII^e congrès.

- **LE BUREAU NATIONAL.** Le rythme de ses réunions quasi-hebdomadaire, le fort taux de participation de ses membres a permis de lui faire jouer à plein son rôle d'exécutif comme de collectif de réflexion pour la préparation des C.E.

Sa composition mixte – permanents et non permanents – la pratique de réunions nombreuses associant des membres du BN à la vie des régions, des sections, ont permis de mieux associer la réflexion du collectif dans la réalité syndicale du SNTRS au quotidien.

– **LA SECTION NATIONALE INSERM.** La mise en place du statut de l'INSERM avec la composition de toutes ses instances, la négociation d'un nouveau droit syndical ont été des actions de « sommet ». Mise à part la « consultation » des personnels sur nos propositions en matière de statut de personnel qui a été menée dans un certain nombre de sections INSERM, la dernière période n'a pas vu se développer d'actions à la hauteur des enjeux dans les laboratoires.

Depuis longtemps un décalage important était constaté entre l'activité de la section nationale INSERM et les sections (cela est dû en partie au fait que cette section nationale est composée uniquement de parisiens). En octobre 82 une Conférence Nationale INSERM a réussi à mettre sur pied une commission exécutive composée par des camarades de 21 sections sur les 24 que comporte l'INSERM, dont toutes les sections de province. Reste à faire que ces camarades se sentent réellement les dirigeants de la section nationale de l'INSERM.

• LA VIE DES SECTIONS

La section locale est le creuset d'où devrait sortir l'essentiel de la vie syndicale. En fait la dénomination de section syndicale recouvre dans le syndicat des réalités bien différentes. Comment comparer les sections qui regroupent près d'une centaine d'adhérents quand ce n'est pas deux ou trois cents et la section qui n'en compte que 5 ou 6 ? Si ces deux entités ont peu de points communs on doit constater cependant que plus la section est petite et/ou plus les adhérents qui la composent sont regroupés sur un même laboratoire, service, ou discipline, plus le fonctionnement en est facilité. Certaines grosses sections ont d'ailleurs commencé à en tirer les conséquences et se sont organisées par regroupement de syndiqués par labo ou par entité fonctionnelle (groupe de labo, institut, étages, concentration d'ITA, etc.). Un plus grand nombre de syndiqués participent à l'activité syndicale, la réflexion est plus riche, la réalité quotidienne de la vie dans les laboratoires, les services sont mieux pris en compte, l'activité de la direction de section s'en trouve transformée ce qui permet de faire vivre alors réellement les dispositions de notre XVII^e congrès qui stipulaient : *« Il revient à chaque adhérente et adhérent le droit fondamental d'exercer son droit à intervenir activement à tous les niveaux de la vie syndicale, le droit de se proposer à exercer des responsabilités. Il revient à chaque instance du syndicat le devoir de donner à chaque adhérente et adhérent les moyens réels d'exercer ces droits ».*

Ces expériences doivent être poursuivies et approfondies dans le sens d'une plus grande autonomie accordée à ce qu'il est couramment admis d'appeler de façon révélatrice des « sous-sections ». Nous n'avons pas le choix, c'est à cette condition que nous surmonterons les difficultés rencontrées du fait de l'étiollement du militantisme.

Trop souvent le souci louable de rendre plus efficace l'activité syndicale conduit des militants à faire à la place des adhérents : des réponses différées, des refus répétés, conduisent à ne plus les solliciter. Ce type de pratiques est illusoire. Il enferme toujours plus le militant dans son isolement, entretient et développe la délégation de pouvoir, confère à la section ou plus souvent au militant identifié à elle, un rôle de prestataire de services. C'est là peut être que l'on trouve un point commun à toutes les sections quelle que soit leur taille, en effet que ce soit à dix adhérents ou à cent, dès lors qu'un certain « activisme » prend le pas sur le souci de réunir la section régulièrement et le plus largement possible, l'influence de la section et son renforcement s'en ressentent.

L'organisation même du travail dans le laboratoire, le service, qui se caractérise par des échanges nombreux entre adhérents par le biais des contacts professionnels tendent à pallier des réunions de la section. Pourtant le débat organisé dans la section autour d'un sujet qui a fait l'objet d'une présentation rapide est irremplaçable. Il permet d'aller au fond des problèmes, d'affûter les arguments, de confronter, recouper les informations.

Les initiatives nationales lancées autour de la carte pétition sur le pouvoir d'achat en avril 83, sur la consultation inter-catégorielle de septembre 83 ont été riches d'enseignement à cet égard. Les militants ont été confrontés à la nécessité de démultiplier leur activité pour couvrir « le terrain » souvent démesuré au regard des seules capacités objectives des militants. Il a fallu, au-delà du quadrillage méthodique, faire appel en plus grand nombre aux adhérents. Ceux-ci se sont montrés d'autant plus disposés à participer au « démarchage » des collègues de travail, qu'ils étaient convaincus du bien fondé, de la justesse des revendications avancées comme des possibilités de les faire aboutir. Cette conviction a bien souvent mûri au cours des réunions de section préparatoires à l'action. Du développement de cette activité dépend pour l'essentiel notre capacité à renforcer le syndicat.

• LE RENFORCEMENT

Depuis le XVII^e congrès on a dû constater un très net relâchement du suivi régulier par les sections, les régions, des tâches liées étroitement à l'organisation du syndicat, laquelle s'en est durement ressentie.

Nous n'avons pas pu, durant ces trois années élargir de façon générale, la pratique collective dans les sections. Le recours quasi-exclusif au fonctionnement en bureau au détriment des réunions de syndiqués a conduit dans une période difficile, à distendre encore les liens existants entre les syndiqués et la nécessaire organisation collective de la vie syndicale qui lui donne force et attrait.

Ce processus qui s'apparente à une spirale descendante s'est traduit notamment par un recul très net dans la prise en charge par les militants des tâches qui constituent la base du fonctionnement et du renforcement de notre syndicat. Ainsi la remise de la carte à l'adhérent, le collectage de ses cotisations, le contact avec le nouvel arrivant ou embauché dans le laboratoire, le service, ont-ils à peu près été délaissés. Absorbé par la réponse au jour le jour aux sollicitations, revendications et obligations institutionnelles (réunions du conseil de labo, CHS, etc.) dans un contexte de repli du militantisme, nombre de militants n'ont pas accordé l'attention nécessaire à la vie et au renforcement de leur section. Cette tendance s'est répercutée directement dans l'évolution des effectifs.

Malgré des efforts soutenus de relance des sections et des régions, nous ne sommes pas parvenus à remettre et faire payer la carte d'adhérent à plus de la moitié de nos effectifs dans le premier trimestre de l'année, ce alors que des progrès ont été enregistrés. Chacun sait que ce retard dans la remise de la carte à l'adhérent et le paiement des cotisations du premier trimestre entraîne inéluctablement des retards en chaîne sur le collectage des cotisations des mois suivants.

D'autre part ces retards sont souvent la cause de démission par omission. L'adhérent non contacté en début d'année, qui n'a pas été sollicité au cours de l'année écoulée pour participer à la vie syndicale, faute de réunions régulières « fait le mort ». Il trouvera dans cet isolement la justification a posteriori d'une « non reprise de carte » qui se fonde en réalité sur d'autres raisons dont il n'a pu discuter. Le débat en section, le contact plus fréquent avec les militants auraient certainement permis de dissiper les causes de cette démission, d'enrichir la vie de la section de la prise en compte de ses interrogations, de ses préoccupations.

Ce processus de démission larvée se traduit par un écart grandissant entre les effectifs théoriques (= cartes rentrées de l'année précédente + nouvelles adhésions – démissions de l'année en cours) et les cartes rentrées de l'année en cours.

1981			1982			1983		
C.R.	C.P.	E.T.	C.R.	C.P.	E.T.	C.R.	C.P.	E.T.
2257	2292	2373	2117	2038	2276	1952	1941	2266

C.R. : cartes rentrées ; C.P. : cartes payées ; E.T. : effectif théorique.

* INRIA, Palais de la découverte, CEREQ, Météo-Magny.

A partir de 1984 les sections Palais de la découverte et CEREQ passent dans le champ de syndicalisation du SNPESB-CGT du fait du rattachement de ces personnels au Ministère de l'Éducation Nationale.

EFFECTIFS CNRS, INSERM ET ORGANISMES ASSIMILÉS

Certains adhérents dont on ne sait en fin d'année s'ils le sont toujours ou s'ils sont démissionnaires n'ont pas remis en cause leur adhésion mais se trouve en situation d'« être adhérents une année sur deux ».

L'écart entre les cartes rentrées et les cartes payées a tendance de ce fait lui aussi à s'accroître. Dans bien des cas, les adhérents n'ont vu leur collecteur qu'une ou deux fois dans l'année, et pour certains d'entre eux au moment où il aurait été souhaitable de leur proposer la carte de l'année suivante. Une telle pratique n'est pas sans incidence sur l'adhésion du syndiqué à notre syndicat.

L'étiologie de nos effectifs sur lequel le XVIII^{ème} congrès devra s'interroger, trouve une cause supplémentaire dans la baisse du nombre de nouvelles adhésions réalisées chaque année qui ne permet pas de compenser les départs. La désaffection du syndicalisme n'explique pas tout. Les situations aussi bien au CNRS qu'à l'INSERM et l'INRIA sont contradictoires à cet égard. Certaines régions ont stoppé l'érosion de leurs effectifs, d'autres sont parvenues à les accroître au prix d'un travail important, d'un véritable effort de remise en cause de leur pratique syndicale. Elles ont dû impulser un dynamisme nouveau à une activité syndicale qui s'est vite agrégée des catégories d'ITA qui partagent notre approche des problèmes mais qui ne se reconnaissent pas toujours dans la façon que nous avons de lier réflexion et pratique.

Le XVIII^{ème} congrès devra revenir avec force sur toutes ces questions d'organisation, parce que l'avenir de notre syndicat, son audience et son efficacité sont intimement liés aux progrès que nous saurons accomplir dans ce domaine.

• LA RÉGIONALISATION

Dans bien des cas, la régionalisation du syndicat s'est plus souvent traduite par un « transfert de compétence » du niveau national au niveau des régions que par un développement de la démocratie syndicale au niveau des sections et dans les sections. Le rôle imparté dans les faits aux bureaux régionaux est directement lié aux difficultés rencontrées par les sections dans leur fonctionnement quotidien. Le bureau régional est trop souvent le lieu où l'on vient chercher la confrontation d'idées, l'échange d'informations, la discussion, que l'on n'a pas su ou pas pu susciter sur le lieu même de travail faute d'avoir réuni la section.

• LA SECTORISATION

Le développement du rôle des Départements Scientifiques, l'importance qu'ils ont pris dans la conduite de la politique scientifique a fait croître la sollicitation d'une réflexion syndicale plus avancée dans le secteur scientifique, à la fois pour proposer et pour contrôler la mise en œuvre des orientations. L'activité de nos élus au Comité National a tendu à s'organiser de manière plus coordonnée au niveau du secteur. Les responsables de secteur se sont réunis de façon régulière. Des initiatives sectorielles ont pu voir le jour. Cette prise en compte de l'activité sectorielle reste encore pour l'essentiel à bâtir au niveau de la Région comme de la section. Elle rend d'autant plus nécessaire notre présence dans les conseils de laboratoire dont les prérogatives ont été élargies.

• NOTRE PRESSE

Le déchaînement des campagnes de calomnie et de dénigrement anti-cégétiste et anticommuniste et leur impact dans un milieu comme celui du CNRS et de l'INSERM où les idées réformistes sont dominantes, montrent à quel point il est urgent d'élever la qualité de nos moyens d'information et de propagande, notamment en ce qui concerne la diffusion de la Presse confédérale en général (Vie Ouvrière, Antoinette) et d'Option-Quinzaine en particulier, qui n'est pas diffusée ou peu, et trop souvent de manière ponctuelle.

La nécessité de répondre à une demande croissante des adhérents et militants pour une information plus rapide et mieux adaptée a conduit la CE lors de sa réunion du 7 mai 82 à réformer notre système d'information.

Nous disposons alors des BRS adressés à l'ensemble des adhérents tous les deux mois environ ; du SNTRS INFO Quinzaine adressé aux membres de la C.E., aux élus dans les instances du CNRS et de l'INSERM, aux membres des bureaux de sections, aux secrétaires régionaux ; des messages SNTRS INFO Téléphoné.

BRS : La fréquence de parution a été augmentée, ce qui s'est traduit par le passage de 5 numéros en 82 à 10 en 83. Un effort a été fait sur son contenu de telle sorte qu'il puisse répondre concrètement aux préoccupations des adhérents.

SNTRS INFO Quinzaine et SNTRS INFO Flash : Pour augmenter la rapidité de l'information, SNTRS INFO Quinzaine a été doublé par l'édition d'un SNTRS INFO Flash, au contenu plus particulièrement axé sur l'actualité revendicative et adressé aux seuls membres de la C.E., secrétaires régionaux et secrétaires de section.

SNTRS INFO Flash a permis de donner les moyens aux sections de maîtriser l'information dans les délais que seule la télétranscription (Télex, télécopie, etc...) ou l'informatique pourrait permettre à présent de réduire.

L'envoi rapide de l'information mais à un nombre plus réduit de destinataires (environ 60 % de moins) pose avec force le problème de la diffusion locale de l'information nationale. Elle rend nécessaire une organisation plus collective du travail dans la section sinon on risque d'accroître l'écart existant entre la direction de section qui détient l'information et les syndiqués qui entrent en sa possession avec retard et quelquefois par d'autres syndicats. Ce type de diffusion de l'information pose le problème des droits nouveaux à faire appliquer, des moyens à conquérir pour se doter d'une presse efficace à diffusion régulière et massive.

SNTRS INFO Téléphone : Avec ses 2 500 à 3 000 appels par an, il a gagné droit de cité dans les médias de notre syndicat, surtout en période de lutte. Les possibilités qu'il offre ont déjà fait des émules dans certaines régions ou grosses sections.

• LE SNTRS DANS LA C.G.T.

La tendance ancienne, au niveau local, au repliement sur notre propre secteur a reculé. Des progrès importants ont pu être réalisés dans les relations avec les Unions Départementales de la C.G.T. en particulier, à l'occasion de la préparation des assises régionales Recherche-Technologie à l'automne 1981. Toutefois, des insuffisances notoires subsistent, en particulier dans les liaisons avec les Unions Locales et les Commissions Départementales UGICT.

Au plan national, le SNTRS-C.G.T. a apporté sa contribution en permanence à l'activité confédérale, notamment sur les problèmes de la Recherche, à l'UGICT où deux camarades sont élus à la Commission Exécutive et à l'UGFF où un camarade est élu à la Commission Exécutive.

Dans la FERC, malgré les désaccords intervenus lors de la lutte contre le statut Aigrain et au-delà des « crispations » qui ont pu en résulter de part et d'autre, le SNTRS-C.G.T. a joué un rôle important dans la vie de la Fédération en contribuant notamment au développement de l'activité de la Branche Recherche et à l'impulsion de la politique financière fédérale.

La branche recherche a permis une concertation permanente entre les syndicats C.G.T. concernés, en particulier avec nos camarades du SNPESB, mais aussi avec ceux de l'INRA et du tout jeune syndicat de l'ORSTOM. Cette activité de Branche réalisée au plan national devrait pour être pleinement efficace se prolonger au niveau local. Rappelons que lors du 1^{er} congrès de la FERC en mai 1982, sept camarades du SNTRS ont été élus à la Commission Exécutive Fédérale et à un la Commission Financière et de Contrôle.



25 NOV. 1983



L'UNITÉ D'ACTION

Le XVII^e congrès avait réaffirmé que l'unité d'action syndicale était « ... le seul moyen pour réaliser des avancées sociales importantes génératrices de transformations économiques, sociales et politiques... » de même il soulignait « ... La réalisation et le développement de l'unité d'action ne relèvent ni d'un acte généreux, ni d'une démarche sentimentale. Ils impliquent la clarté sur le contenu des objectifs... » « ... La vraie question c'est de situer notre démarche unitaire en relation avec l'approfondissement de la crise dans ses origines et ses dimensions, nationales et internationales et dans le cadre du vaste affrontement idéologique qui caractérise la lutte des classes ».

C'est cette démarche constante qui a guidé le Bureau National et la Commission Exécutive pour créer, chaque fois que cela a été possible, les conditions de l'unité pour l'action et sur des objectifs clairement définis.

Avec la CFDT : L'analyse faite au XVIII^e congrès de la stratégie de recentrage mise en œuvre dès la fin de 1977 et entérinée par le congrès de Brest en 1979 s'est trouvée confirmée.

Avant mai-juin 81, au CNRS comme à l'INSERM, la mise en œuvre de cette stratégie par le SGEN s'est traduite durant plusieurs mois par le refus de dénoncer clairement la politique d'austérité et d'appeler les personnels à entrer résolument dans la lutte pour leurs revendications.

Durant la lutte contre le statut Aigrain, l'appel constant du SGEN à l'unité sans contenu n'avait pour but que de se dédouaner de près de six mois d'inactivité et de poursuivre sa politique de double langage visant à entretenir la confusion masquant ainsi les conditions d'un véritable changement.

Dans le même temps, les organisations du SGEN ont participé activement à la campagne anti-cégétiste et anti-communiste.

Par la suite, la CFDT figure au premier rang des forces préconisant une gestion de gauche de la crise. C'est la stratégie des priorités. Elle se traduit sous prétexte de la réduction des inégalités, par exemple par l'acceptation d'une régression du pouvoir d'achat notamment pour les Ingénieurs et Cadres, ou bien encore par l'acceptation d'une diminution du temps de travail sans maintien du salaire initial.

Au CNRS et à l'INSERM, cette stratégie a conduit le SGEN, lors des négociations statutaires, à ne revendiquer le relèvement des salaires et des amplitudes de carrières que pour les basses catégories, à ne pas intégrer les chercheurs dans un plan de reclassement ou encore à accepter les barrages de classes contingentées pour les corps des ingénieurs.

Le débat entrepris conjointement avec le SNCS-F.E.N. avant mai 81, et bien souvent difficile avec les personnels (voir luttes pour le changement), sur le contenu de l'unité d'action a pu depuis, être mené dans de meilleures conditions. Cela a permis une clarification des objectifs du SGEN-CFDT, CNRS et Assimilés, faisant apparaître des divergences importantes sur le contenu des revendications.

Malgré cela, le SNTRS, avec le SNCS et le SNPEN, s'est attaché à réaliser les conditions du rassemblement le plus large, chaque fois que cela était possible, tout en préservant sa propre expression.

Concernant FO et le SNIRS, ils se sont le plus souvent cantonnés dans une attitude d'opposition quasi-systématique, visant le plus souvent à cristalliser les mécontentements.

Ces difficultés se sont aussi retrouvées au CAES (voir chapitre : les Actions Sociales).

A l'INSERM le débat sur la clarification de nos relations avec la CFDT a été caractérisé par la même difficulté qu'au CNRS, mais aussi par une attitude très frileuse de la section nationale INSERM pour aborder le débat ce qui nous a conduit à être systématiquement en retard ou décalé sur notre attitude vis-à-vis de la CFDT.

Au moment de la bataille sur le plan Aigrain, un grand nombre de sections INSERM ne faisaient pas d'AG sans le SGEN (idem pour les pétitions). De ce point de vue, les discussions menées dans le bureau ont permis une attitude plus offensive de nos militants. Mais il serait illusoire d'affirmer que les personnels sont réellement informés des différences d'analyse et d'attitude entre la CGT et la CFDT, ceci d'autant plus que l'attitude défensive du bureau vis-à-vis du SGEN n'a pas permis d'enclencher le processus de rencontres nécessaires pour une réelle clarification.

— LA DÉMARCHE INTERCATÉGORIELLE

Lors du XVII^e congrès un débat important quelquefois passionné, a eu lieu sur l'avenir du syndicalisme intercatégoriel de classe et de masse au CNRS et à l'INSERM, dont l'accord de concertation SNTRS-CGT/SNCS-FEN est la pierre angulaire.

La C.E. élue a eu pour mandat de poursuivre cette démarche et d'en évaluer la mise en œuvre concrète à tous les niveaux.

Au plan national, cet accord s'est constamment renforcé au cours des années écoulées. Il a été l'élément moteur de toutes les luttes importantes au CNRS et à l'INSERM. Il a permis, malgré le handicap historique sérieux que représente l'appartenance à des fédérations différentes, de faire converger l'action de l'ensemble des catégories, tout en préservant leurs spécificités. Il a permis de faire des propositions communes cohérentes répondant aux évolutions intervenues dans le travail scientifique et son organisation et qui se sont traduites, bien que très insuffisamment dans le « statut-cadre » qui reconnaît dans un décret unique, à la fois la spécificité et la complémentarité des métiers et le caractère collectif du travail de recherche.

Les résultats électoraux obtenus, avec le SNPEN, au Conseil d'Administration du CNRS, témoignent de l'approbation de cette démarche par **des milliers de chercheurs, d'ITA et de CPN qui ont placé en tête la liste des forces syndicales représentées par le SNTRS-CGT, le SNCS-FEN, qui agissent au CNRS pour l'ensemble des revendications des personnels et pour sortir le pays de la crise.**

Au plan local, cette concertation a été loin d'être satisfaisante dans nombre de sections et ne s'est pas toujours traduite par un engagement massif des chercheurs dans les luttes. Il appartiendra au XVIII^e congrès de faire un bilan plus exhaustif des difficultés rencontrées.

A l'INSERM, l'accord de concertation continue d'être un point de déficience chronique. Durant ces dernières années, au niveau des bureaux des sections nationales les contacts très rares se sont bornés dans la plupart des cas à des échan-

ges de vues. Par contre, du fait de l'élargissement de la représentation des ITA dans les instances de l'INSERM, les contacts et la coordination entre élus SNCS et SNTRS se sont considérablement améliorés.

A propos du SNPTEs : Malgré ses échecs répétés, confirmés par les dernières élections, la FEN a persisté à maintenir le SNPTEs parmi les ITA du CNRS. Cela traduit sa volonté de maintenir ouverte, s'appuyant sur les forces qui agissent dans le SNCS pour distendre les liens avec le SNTRS, la possibilité d'un syndicalisme rompant avec l'orientation actuelle du SNCS, qui conduirait à l'isolement du SNTRS-CGT et donc à affaiblir au CNRS et à l'INSERM, le courant syndical de classe que nous représentons avec le SNCS et le SNPCEn.

Avec le SNPCEn (Contractuels de Physique Nucléaire IN 2 P 3) des divergences au moment des luttes contre le statut Aigrain et dans l'action sociale au moment du renouvellement du CNAS, du CAES en janvier 1982 (voir chapitre Action Sociale) avaient conduit à une distension des liens entre nos deux organisations.

La volonté commune affirmée de surmonter progressivement ces difficultés dans l'intérêt des ITA et des CPN de l'IN 2 P 3 a permis, malgré la persistance de quelques « tirages » hérités de situations locales, de renouer la concertation qui présidait à nos relations.

Cela s'est traduit par des propositions communes avec le SNCS dans les luttes pour le statut, ainsi que par la présentation de listes communes SNTRS/SNPCEn/SNCS au CNRS pour les élections au Conseil d'Administration, SNTRS/SNPCEn/SNPESB au Conseil Scientifique et SNTRS/SNPCEn au CTP dans le collège ITA/CPN, un camarade du SNPCEn étant élu titulaire dans cette instance.

PAIX, DÉSARMEMENT - DROITS ET LIBERTÉS DANS LE MONDE

Le SNTRS est intervenu sur les questions internationales sur la base des orientations définies au 17^e congrès : « *Solidarité avec les travailleurs de tous les pays quel que soit le régime politique et économique ; soutien aux peuples opprimés dans leur lutte contre l'Impérialisme ; action pour la défense des droits de l'homme partout où ils sont mis en cause en France et dans le monde ; lutte pour la paix et le désarmement* ».

Dans le cadre de ses prérogatives et de ses moyens, notre syndicat s'est manifesté sous diverses formes (télégrammes, motions, manifestations...) pour exprimer sa solidarité partout dans le monde où les travailleurs sont en lutte, où ils sont l'objet de répressions, où ils luttent pour la liberté et la démocratie. C'est en ce sens que le SNTRS a suivi très attentivement les dramatiques événements de Pologne avec le souci que les affrontements soient évités dans ce pays, que se développe l'expression d'un mouvement syndical authentiquement indépendant de l'état, de toute église ou de tout parti et pour que les réformes allant dans le sens de la liberté, du progrès social, de l'indépendance dans une Pologne socialiste soient mises en œuvre.

Le C.S.N des 21 et 22 janvier 1982 s'est prononcé à une très large majorité en ce sens. « (...) *Il s'est élevé contre toute mesure visant à rompre les liens scientifiques avec les pays socialistes sous prétexte de solidarité avec le peuple polonais. Il a demandé à la Direction du CNRS et au Ministère de la Recherche et de la Technologie, d'agir pour qu'il en soit ainsi, afin de préserver aux échanges et aux développements scientifiques et techniques, la place qu'ils doivent occuper au plan international, comme éléments fondamentaux d'émancipation des peuples, de progrès social et de démocratie* (...) ».

En ce qui concerne la coopération internationale, le SNTRS, en liaison avec l'UGICT, a participé activement à divers colloques organisés en particulier par la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (F.M.T.S.).

Lors de la dernière Assemblée Générale de la F.M.T.S. qui s'est tenue à Paris en septembre 1983, nos camarades R. VARIN et A. MONTINTIN ont été élus respectivement membre du Comité Exécutif et membre de la commission « Paix et Désarmement » de la Fédération.

Avec l'ensemble des organisations de la CGT, le SNTRS se félicite de l'émergence dans le monde d'un mouvement populaire de grande ampleur pour la paix. Il s'agit là d'une question décisive pour l'avenir de l'humanité. C'est pourquoi le SNTRS prend toute sa place dans ce mouvement. Conformément aux orientations du 17^e Congrès, nous nous sommes prononcés pour un désarmement équilibré.

Nous avons soutenu et participé à toutes les initiatives visant au rassemblement le plus large dans le respect des opinions politiques, religieuses ou philosophiques de chacun.

C'est ainsi qu'avec le SNCS-FEN, nous avons contribué à assurer la participation des travailleurs scientifiques du CNRS et de l'INSERM à la Marche pour la Paix de Juin 1982 et à la Fête pour la Paix de Juin 1983 à l'initiative de « l'Appel des 100 » ou encore « aux chaînes de la Paix » le 22 octobre 1983 à l'initiative du « Mouvement de la Paix ».

Tels ont été les points les plus marquants de l'activité internationale du syndicat. Ces problèmes interpellent l'activité syndicale quotidienne.

Bien que des progrès aient été réalisés dans ce sens beaucoup restent à faire pour élever au niveau nécessaire l'intervention des personnels sur ces questions.

B.R.S. N° 228 AVRIL 1984

DOCUMENT DU 18^e CONGRÈS du SNTRS-CGT « PROGRAMME D'ACTION »

ERRATUM

Une erreur de composition a complètement dénaturé la rédaction et la numérotation des paragraphes des pages 12, 13 et 14.

Vous trouverez ci-joint le texte corrigé.

Rectificatif page 12

90. Cette politique de formation professionnelle pour une augmentation de la qualification doit s'appuyer sur une formation générale dont le rôle va en se développant et en se diversifiant et qui constitue la base nécessaire pour l'acquisition des techniques nouvelles. Ce qui est l'opposé de ce qui est pratiqué aujourd'hui par le CNRS où la formation permanente est essentiellement axée sur l'acquisition technique sans donner les bases générales permettant de situer globalement ces techniques et leur évolution future.
91. Le SNTRS exigera :
- L'extension des droits des personnels sur le plan professionnel et matériel pour que chacun puisse suivre les actions de formation permanente qu'il souhaite et leur ouvrir la possibilité de changement de métier, autant qu'un changement de qualification.
 - L'aménagement des charges de travail et la compensation des travailleurs en formation par un renforcement des effectifs.
 - L'accès à la formation professionnelle du plus grand nombre. Un effort particulier et des mesures spécifiques doivent être prises pour l'accès à la formation au plus petites catégories en leur permettant d'acquérir des qualifications nouvelles qu'ils doivent pouvoir mettre en œuvre à l'issue de leur formation, ce qui passe par une politique de promotion et d'emploi accompagnant la politique de formation.
92. Des mesures particulières pour les femmes dans les structures et équipements d'accueil et des facilités données pour suivre les stages doivent être prévues pour qu'elles ne soient pas écartées de la formation professionnelle.
- Un budget de formation, de 2 % de la masse salariale.
 - Une politique des personnels doit accompagner la politique de formation permettant de reconnaître les qualifications acquises par des promotions.
 - La possibilité d'être « formateur » pour les I.T.A. et ainsi diffusées leurs connaissances.
93. **IV - AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA VIE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL**
- A - GARANTIR ET ACCROITRE LE POUVOIR D'ACHAT**
- La question du pouvoir d'achat, avec celle de l'emploi, est aujourd'hui au centre de l'actualité.
94. Pour donner une issue à la crise, pour combattre le chômage, relancer l'économie et créer des emplois, il est indispensable de rompre radicalement avec la politique d'austérité, de développer la consommation intérieure et de mieux répondre aux besoins sociaux.
95. La réduction des inégalités et l'augmentation du pouvoir d'achat des actifs et des retraités répondent à des nécessités tant économiques que sociales.
96. Le SNTRS-CGT agira avec toute la CGT afin de faire aboutir ses revendications :
- maintien du pouvoir d'achat pour toutes les catégories et sa progression différenciée pour les bas et moyens salaires,
 - réduire la pression fiscale pour les salariés.
- a) **Pouvoir d'achat**
97. Le maintien du pouvoir d'achat doit s'appliquer à toutes les catégories.
98. Pour cela, trois impératifs essentiels à réaliser :
- utilisation d'un instrument de mesure correcte de l'augmentation des prix et négocié avec les organisations syndicales représentatives ;
 - mise en place d'un véritable système d'échelle mobile, assurant le relèvement automatique et périodique de tous les salaires, traitements, retraites et pensions, des allocations familiales et de chômage, en fonction des hausses de prix intervenues ;
 - augmentation prévisionnelle des salaires au 1^{er} janvier de chaque année ;
 - versement immédiat des augmentations de salaires résultant du rattrapage du pouvoir d'achat, de l'avancement ou de la promotion ;
 - versement d'un salaire d'embauche dès la fin du premier mois de travail.

Rectificatif page 13

99. La progression du pouvoir d'achat est un des impératifs du développement économique et social de la nation ;
- elle est immédiatement indispensable pour remédier de façon significative à la situation d'encore trop nombreux travailleurs, y compris parmi ceux du CNRS, de l'INSERM et assimilés qui sont contraints par le bas niveau de leurs rémunérations, à se priver sur l'essentiel et placés, par conséquent, dans l'incapacité de satisfaire correctement leurs besoins, même les plus élémentaires ;
 - elle est nécessaire en permanence pour permettre à tous les salariés de satisfaire les besoins nouveaux qui apparaissent avec l'évolution du mode de vie, avec les exigences que fait naître le progrès scientifique et technique, avec aussi les contraintes imposées par le renforcement de l'exploitation capitaliste ;
 - elle est rendue possible par l'accroissement de la productivité du travail, par l'augmentation du revenu national, par l'ampleur des profits capitalistes ;
 - elle est une condition de la reprise de l'économie et de son assainissement et elle peut être un stimulant essentiel de son développement.

100. Afin de réduire les inégalités, il est important d'assurer une progression du pouvoir d'achat plus importante pour les bas et moyens salaires, donc différenciée.
Prime : Celle-ci constitue un élément important de la rémunération.
101. Elle doit : – être versée à tous les agents sans discrimination, sur la base de 16 %, de l'indice moyen du corps,
– être mensualisée, sans modulation.
102. Le SNTRS-CGT luttera contre toute réduction de la prime visant à pénaliser les agents absents pour cas de force majeure (maladie, congés familiaux, maladie des enfants, etc...).
103. b) **Fiscalité :** La fiscalité doit être conçue comme un instrument essentiel de réduction des inégalités sociales. Elle ne doit donc pas pénaliser le pouvoir d'achat populaire et doit dégager des ressources suffisantes pour la satisfaction maximale des besoins sociaux.
104. Avec la CGT, le SNTRS revendique :
– la diminution de la part des impôts indirects (TVA et autres taxes) dans les recettes publiques, la baisse des taxes sur les produits de première nécessité et leur majoration sur les produits de grand luxe ;
– une meilleure répartition de la charge que représentent les impôts sur le revenu, par la mise en œuvre d'un barème de l'impôt plus équitable (allègement pour les bas et moyens revenus, pression plus forte pour les hauts revenus, les grandes fortunes et le capital).
109. Dans le cadre de la politique de réduction du temps de travail le SNTRS-CGT agira pour que soient prises en considération toutes les formes possibles d'aménagement du temps de travail qui répondent de façon positive aux besoins et aspirations des personnels.
110. Tout aménagement, quelles qu'en soient les formes, doit être négocié et recevoir l'accord des syndicats, après consultation des personnels concernés.
111. Dans ce cadre, il faut par exemple :
– la réduction des horaires sans perte de salaire pour les femmes enceintes et pour l'un des parents ayant des enfants en bas âge ;
– à partir de la cinquième année précédant le départ à la retraite, la réduction progressive du temps de travail sans diminution de salaire afin de faciliter le passage de la vie professionnelle à la retraite.
112. c) **Travail posté**
Conjointement à la recherche de solutions de caractère technique pouvant permettre de réduire ou d'éliminer le travail posté (travail de nuit, travail en altitude), les travailleurs qui y demeurent astreints, doivent bénéficier de compensation sous la forme :
– d'une réduction plus importante de la durée du travail ;
– de l'allongement des congés payés ;
– de l'amélioration de la rotation des équipes ;
– de l'avancement de l'âge de la retraite : les périodes de travail posté doivent être classé dans les « services actifs » ;
– de la diminution de la durée d'emploi en poste continu ou semi-continu et de la fixation d'un âge minimum et maximum – le reclassement des travailleurs concernés devant se faire sans déclassement ni perte de salaire ;
– de l'adaptation des conditions de logement et de transport ;
– d'aménagements permettant le plein exercice des droits syndicaux et l'accès des travailleurs postés à la formation et à la promotion professionnelles.

Rectificatif page 14

105. **B - RÉDUIRE ET AMÉNAGER LE TEMPS DE TRAVAIL**
106. a) **Réduire le temps de travail**
Avoir le temps de vivre est une aspiration grandissante de notre époque. Les salariés veulent une vie meilleure qui leur procurerait plus de temps à consacrer à la vie de famille, aux loisirs, à la pratique du sport, à la vie des associations culturelles, à la vie politique ou sociale.
107. A cet effet, il faut :
– réduire le temps de travail à 35 heures sans perte de salaire et avec des créations d'emplois.
– l'allongement de la durée des congés annuels, qui ne devrait pas être inférieur à 40 jours ouvrés par an.
108. Cela suppose, dans le même temps, une réduction de la charge de travail de chacun et la réorganisation de celui-ci, des créations de postes et l'élévation du niveau de formation.
- b) **Aménager le temps de travail**
113. **C - UNE PRÉVENTION EFFICACE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL**
Une action efficace de prévention contre les maladies et les accidents du travail exige avant toute chose :
– d'agir sur l'ensemble des facteurs d'insécurité, sur les causes fondamentales et les conséquences qui en découlent et sont généra-

AVRIL

MAI

quel Temps
Consacrons-nous au SNTRS-16T?

... et à

ses moyens

Régler régulièrement la
 cotisation syndicale, c'est se donner
 les moyens pour rendre possible
 et réussir l'action qui appelle
 l'ensemble de la situation
 revendicative ... opter pour le
 prélèvement automatique des
 cotisations.